



*Bulletin Municipal Officiel*  
DE LA VILLE DE  
SAINT-CLOUD



Cliché Lapie - Photothèque Française

Hippodrome de Saint-Cloud - Vue partielle

**PIERRE**

CHEMISIER - TAILLEUR

90, bd de la République - SAINT-CLOUD - MOL. 53-15  
14, av. Mal-de-Lattre-de-Tassigny - BOULOGNE - MOL. 20-56

**R. BOURDOISEAU**

FOURREUR

1, Place de l'Église

MOL. 53-85

# OPTIQUE MÉDICALE

MONTURES ET VERRES CORRECTEURS DE TOUTES MARQUES

## J. MIGNARD

Pharmacien - Opticien

11 BIS, RUE ROYALE - SAINT-CLOUD

MOL. 42-11

APRES CHAQUE BARBE, UTILISEZ

### AQUA VELVA

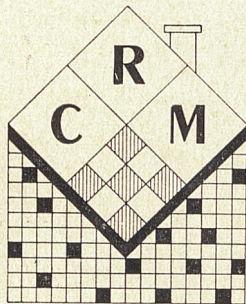
QUI PROTEGE la JEUNESSE de VOTRE VISAGE  
ET LA SANTE DE VOTRE EPIDERME

CENTRE CHIRURGICAL

**Val d'Or - Saint-Cloud**

14, rue Pas'eur, SAINT-CLOUD — Tél. : VAL. 59-66  
ETABLISSEMENT CONVENTIONNE avec la Sécurité Sociale  
et de nombreuses Mutuelles (S.N.C.F., E.D.F., Gaz de France,  
Fédérations mutualistes de Seine et Seine-et-Oise, etc.)

## LES CARRELAGES ET REVÊTEMENTS MODERNES



J. DUQUESNOY - R. VENZAC, H. TENEUR, Ass<sup>és</sup>

Tél. : VAL. 39-77

54, rue Gounod, SAINT-CLOUD (S. - et - O.)

Tous travaux de neuf - de réfection - de transformation

Carrelages - Mosaïques - Faïences - Grès émaillé

Salles de bains - Cuisines - Devantures de magasins - Revêtements sanitaires

Dalles en pierre naturelle ou reconstituée

# BULLETIN



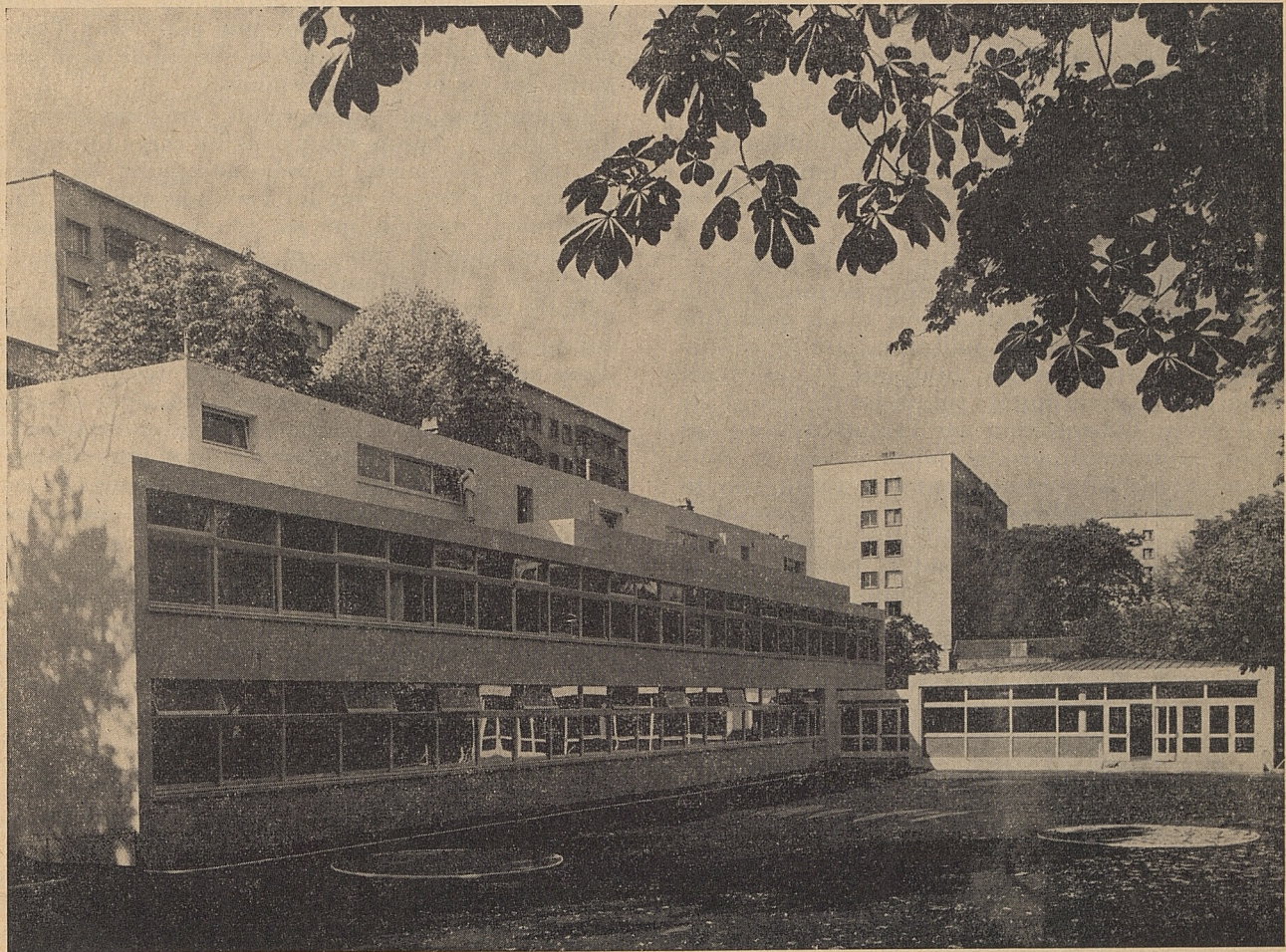
# MUNICIPAL

Direction-Administration :  
MAIRIE DE SAINT-CLOUD

OFFICIEL

Publication trimestrielle

## *La nouvelle Ecole Maternelle du Val-d'Or*



*Cliché Lomprez*

4, rue du Pierrier

Architectes : MM. BENEZECH et SOGORB

Le Maire ;  
La Municipalité ;  
Le Conseil municipal de Saint-Cloud ;

*présentent leurs vœux les plus sincères à tous les habitants et souhaitent la bienvenue aux nombreux Clodoaldiens qui, au cours de l'année 1963, se sont installés dans notre ville.*

*Les services municipaux s'associent aux vœux des Elus et assurent la population de tout leur dévouement.*

### TRIBUNE LIBRE

par M. Francis Chaveton  
(Maire)

#### ACTUALITE LOCALE

##### ENSEIGNEMENT.

1) *Primaire*: La rentrée scolaire à Saint-Cloud s'est bien effectuée dans les classes primaires qui ont reçu plus de 3.000 élèves, auxquels il convient d'ajouter les 650 des écoles privées.

##### 2) *Dans le Secondaire*: REMOUS AUX LYCEES.

*Au lycée de Filles*, l'Etat a fait l'effort nécessaire, bien qu'avec un retard de plusieurs années et on peut dire que tout irait bien si quelques malfaçons dans les châssis d'aération des classes n'avaient provoqué des accidents fâcheux et jeté un émoi justifié parmi les maîtres et les parents d'élèves. L'Association des Parents d'Elèves est intervenue; nous nous sommes joints à elle et nous croyons savoir que des mesures vont être prises pour la remise en état de ces fenêtres.

*Pour le lycée de Garçons* dont les effectifs croissent dans la même proportion que pour le lycée de Filles (actuellement 1.900 enfants dans chacun des établissements), rien n'a été fait cette année et 25 baraques, plus ou moins délabrées, déshonorent le parc. Les logements des cadres sont nettement insuffisants; les professeurs n'ont pas une salle de réunion assez grande; la bibliothèque est inexistante, comme la plupart des services généraux. Le Proviseur n'a pas le logement correspondant à sa fonction.

Ce lycée a été acheté en 1936, en majeure partie aux frais de la Ville de Saint-Cloud et il ne contient pourtant que 35 % d'élèves de notre ville, les deux autres tiers des enfants, garçons ou filles, venant de communes voisines ou même, quelquefois, de communes déjà lointaines.

Nous pensons raisonnablement que la carte des lycées de la région parisienne doit être révisée (il manque 15 lycées pour la région parisienne). Les incidences financières sont telles pour résoudre le problème qu'il appartient à l'Etat de prendre les dépenses en charge. Or, le décret du 27 novembre 1962 fait qu'il incombe désormais aux municipalités de financer les acquisitions de ter-

rains à usage de lycées et les constructions qui doivent être édifiées sur ces terrains et qu'elles recevront de l'Etat une subvention proportionnelle à leur situation financière. *C'est maintenant une condition: l'enseignement dispensé par l'Education Nationale sera payé en partie sur les budgets communaux.*

Comme tous les décrets, celui-ci est passé inaperçu du grand public. Aucun débat dans les corps intermédiaires et, très adroitement, le mécontentement est dévié et, au lieu de s'exercer sur les vrais responsables du Gouvernement, retombe sur les pauvres élus municipaux, qui n'en peuvent mais... et dont les ressources — qui proviennent en majeure partie de la taxe locale — ont déjà été fortement entamées par le fonds de péréquation.

*Le problème de l'Aumônerie des Lycées.* — A la suite d'une pétition rassemblant plusieurs centaines de signatures de parents d'élèves catholiques, cette Association n'avait que provisoirement résolu le problème des locaux d'enseignement: les Aumôniers n'ayant toujours pas l'autorisation de pénétrer au lycée de garçons, les enfants devaient traverser le boulevard, ce qui présentait un danger permanent d'accidents.

L'Association a pu améliorer cet état de chose en achetant une propriété privée à côté du lycée. Le lycée n'a d'ailleurs pas été frustré par cette opération: il a en effet bien d'autres meilleures possibilités d'agrandissement; encore faut-il que l'Etat prenne rapidement toute disposition concernant ces terrains et obtienne des Communes intéressées une participation décente à leur acquisition.

#### LES FETES NATIONALES.

Les fêtes nationales: Fête des Déportés (fin avril), Fête de la Victoire (début mai), Fête de la Libération (25 août), 11 novembre, ont peu d'audience auprès du public et l'on peut dire pas du tout auprès des jeunes.

Un certain nombre d'Anciens Combattants nous ont manifesté leur étonnement de l'absence de certains groupements de jeunes, devant le Monument aux Morts, le 11 novembre. Nous essayons de garder à cette cérémonie son caractère d'émouvante grandeur, faite à la fois de solennité et de simplicité. Il ne nous appartient pas de la supprimer et nous ne pouvons qu'ajouter, à

ceux des Anciens Combattants, nos regrets de voir certaines Associations refuser cette minute de silence en commun. Leur absence fait injure au Soldat Inconnu dont l'héroïsme a gardé notre Pays libre jusqu'ici. Nous les invitons donc cordialement à revenir à nos côtés lors des prochaines cérémonies.

Les Anciens Combattants qui se sont rencontrés en septembre dernier à BAD GODESBERG ont entendu des discours qui témoignaient d'un esprit de réconciliation définitive et de l'affermissement de l'idée européenne: les jeunes n'ont pas à rougir d'eux et c'est avec peine que nous voyons certaines autorités responsables de la jeunesse aider elles-mêmes à l'éclosion d'une génération de sceptiques et d'indifférents. L'article du journal «*DEMAIN*» qui traite de cette question, assimile les Anciens Combattants à des «*crédules compatriotes*» et à des «*pantins glorieux*». Mettre une semblable littérature entre les mains du public n'est certes pas aider à résoudre le problème.

### TOUJOURS LES LIBERTES LOCALES.

Enfin, je reviendrai au risque de me répéter et de laisser peut-être la patience des lecteurs sur le problème des libertés communales.

On nous cache la vérité sur le District. Nous savons qu'il est nécessaire de remédier à la sous-administration de notre région. Nous savons, parce que nous en sommes les victimes, qu'un cloisonnement trop étroit entre la Seine et la Seine-et-Oise retarde la solution de bien des problèmes communs à ces deux départements: circulation, ordures ménagères, etc., etc. Mais comment ne pas être inquiets devant le peu de cas que l'on fait des assemblées municipales et des conseils généraux? Il est à craindre que la réforme financière, envisagée en même temps que le découpage des départements, conduise les communes à une dépendance fiscale complète vis-à-vis de l'Etat. Ainsi, les villes seront dépersonnalisées et les responsables seront ignorés. Il est même fortement question que les populations soient privées du droit d'élire les magistrats municipaux et départementaux! Le drame, c'est que déjà la mise en condition du public par la radio et la télévision permet l'élaboration de mesures qui sont prises à huis clos.

L'Union des Maires de la Seine, le Président du Conseil Général de la Seine, les Maires de Seine-et-Oise ont demandé à être tenus au courant du projet de réforme en préparation et à être consultés à ce sujet. Il leur a été répondu qu'il ne les concernait pas!

Pourtant, un impôt nouveau va être levé sans l'assentiment ni même la consultation des élus représentant la population concernée, au mépris des corps intermédiaires.

Pour la première fois aussi, un impôt est perçu — l'impôt du District — qui consacrera l'inégalité de fait entre les citoyens: il n'est payé que par la population du District. Il paraît évident pourtant que le District est une réforme nationale et non locale, ne serait-ce que par le nombre d'habitants qui sont touchés.

Nous allons être englobés dans Paris dont nous partagerons les frais, mais dont nous n'aurons pas les ressources.

Ainsi, cette immense réforme risque de se faire, non pas au détriment de la province qui y trouvera peut-être un avantage financier, non pas au détriment de Paris qui y trouvera un accroissement de son importance, mais au détriment de la banlieue, raccordée à la Préfecture de la

Seine, écrasée et privée de tout moyen de faire entendre sa voix dans cette agglomération tentaculaire. Nos villes de banlieue y perdraient leur âme et leur cachet.

*Je vous ai fait part, mes chers Concitoyens, de ces quelques déconvenues. Ne pensez pas que la Municipalité se laisse pour autant démoraliser. L'équipe qui, depuis 1945, préside aux destinées de Saint-Cloud, s'est rajeunie à plusieurs reprises, a maintenu son potentiel de dynamisme et se trouve prête à lutter courageusement en toute circonstance pour le bien de la Cité et pour le mieux-être de ses Concitoyens; ce qui ne pourrait continuer si les libertés communales disparaissaient.*

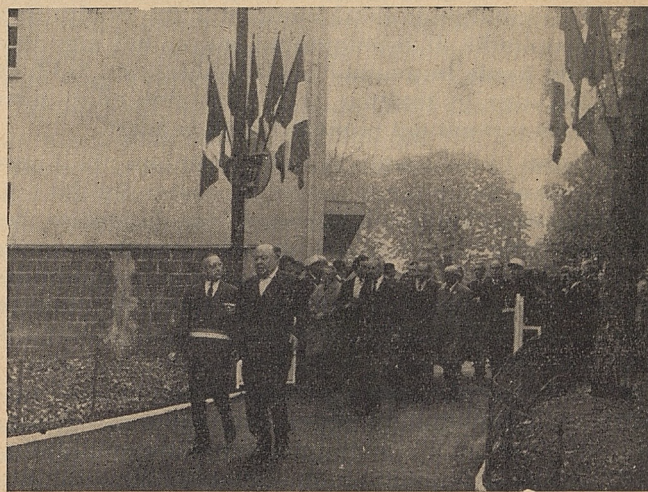
### INAUGURATION DE LA NOUVELLE ECOLE MATERNELLE DU VAL D'OR

En octobre 1957 s'ouvrait le groupe scolaire du Val d'Or, destiné à desservir un nouveau quartier de Saint-Cloud en voie de peuplement.

Ce groupe avait été prévu pour 18 classes, soit 8 classes de garçons, 8 classes de filles et 2 classes maternelles.

Très vite l'on s'est rendu compte que deux classes pour l'école maternelle étaient insuffisantes et l'on dut installer deux nouvelles classes dans l'école des filles, situation provisoire qui ne pouvait trouver de solution que dans la construction d'une nouvelle école maternelle.

En conséquence, le Conseil Municipal, dans sa séance du 25 septembre 1959, décidait la construction d'une école maternelle de 6 classes dans le cadre des commandes groupées. Fort heureusement, dès 1958, le Conseil avait réservé, au plan d'aménagement, les terrains GUINARD en vue de cette construction. De nombreuses démarches furent nécessaires pour obtenir, d'une part l'agrément du projet et, d'autre part, la subvention de l'Etat. Ce n'est, et il faut le regretter, que le 5 janvier 1963 que le chantier fut ouvert. Malheureusement, à cette époque, le gel rigoureux de l'hiver paralysait aussitôt l'entrepreneur, et le début des travaux ne fut effectif qu'en mars 1963.



L'arrivée des personnalités

Le lundi 21 octobre, M. CHAVETON, Maire, entouré de ses Adjoints et des membres du Conseil Municipal, avait convié de nombreuses personnalités à assister à l'inauguration de la nouvelle école maternelle du Val

d'Or. C'est M. Paul DEMANGE, Préfet de Seine-et-Oise, qui coupa le symbolique ruban tricolore. Puis, après la visite des locaux, clairs et aérés, M. CHAVETON prononça une brève allocution :



M. Paul DEMANGE, Préfet de Seine-et-Oise coupe le ruban symbolique

« Je remercie les personnalités qui ont bien voulu honorer de leur présence cette inauguration et, particulièrement, M. le Préfet, M. le Sénateur BONNEFOUS et MM. LINZ, Maire de Bad-Godesberg, ville jumelle de Saint-Cloud, et Peter BLOCH, Maire de Berlin-Steglitz.

« L'ouverture de cette école maternelle, dans un quartier en pleine expansion, permettra de recevoir quelque 300 bambins, dont l'âge minimum est fixé à 3 ans. Le coût des bâtiments est chiffré à 105 millions d'anciens francs, sans compter le terrain. Conduits très activement par les architectes SEGORB et BENEZECH, et grâce au dynamisme de l'Entreprise IOB de Rambouillet, les travaux ont été achevés en un temps record de 7 mois. Le chauffage de l'établissement a été particulièrement bien étudié. Il fonctionne au gaz, ce qui supprime en grande partie les pollutions atmosphériques. GAZ de FRANCE, que je remercie, a fait un gros effort pour nous. Nous sommes des pionniers dans le genre.

« Je tiens à remercier tous les membres du Corps enseignant et à souligner que, si le devoir des Municipalités et de l'Etat est de mettre à leur disposition des bâtiments bien conçus, il n'en demeure pas moins qu'ils ont une tâche écrasante à accomplir, à une époque où les effectifs sont encore pléthoriques, bien que la situation à Saint-Cloud, dans l'enseignement primaire, se soit stabilisée. »

M. le Préfet prenait ensuite la parole :

« Vous savez que la délinquance juvénile est très importante dans notre département. La recrudescence de méfaits qui sont perpétrés par les jeunes nous oblige à prendre des mesures draconiennes pour enrayer ce flux de mauvais coups.

« Souvent, la faiblesse des parents est à l'origine de la conduite des enfants. Mais lorsque le père et la mère travaillent, ils sont souvent seuls. Aussi, les grands ensembles créent une concentration massive qui constitue un très grand danger pour l'éducation des enfants. Ceux-ci

sont trop étroitement logés; aussi trouvent-ils que la « rue » leur offre l'espace vital dont ils ont besoin.

« Ce qu'il leur faut, ce sont des terrains de sports, des clubs de prévention pour les recevoir. Un effort dans ce sens est poursuivi en Seine-et-Oise: un centre de réadaptation a d'ailleurs été récemment ouvert. »

Puis, félicitant M. CHAVETON, il souligne :

« Saint-Cloud est une perle, un bijou: une cité impériale dont les réalisations dans tous les domaines sont toujours appréciées.

« Je remercie les personnalités allemandes de leur présence ici, symbole de la réconciliation franco-allemande. »

## LA CHRONIQUE DES QUARTIERS

**LES TRAVAUX.** — Un programme important avait été prévu en 1963, tout particulièrement sur la voirie. La marche des chantiers a été perturbée par les intempéries exceptionnelles (froid intense en début d'année, pluies persistantes au cours des autres mois).

Néanmoins, de nombreux chantiers ont été ouverts et certains sont complètement terminés.

### QUARTIER DU CENTRE

a) L'élargissement de la rue Gaston-La-Touche, entre la rue Dailly et la rue de Rouen, est terminé, en ce qui concerne toutefois le côté pair. La rue n'aura sa largeur définitive (14 mètres) que lorsque le côté impair sera aménagé entre le Cinéma « Le Régent » et la rue Dailly. Les acquisitions de terrains et d'immeubles sont en cours et il est possible que l'élargissement définitif soit réalisé en 1964.

Ces travaux seront très certainement suivis de l'aménagement par le Service des Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise, du carrefour de la rue Dailly (RN 307) et de la rue du Calvaire (CD 39), cette dernière rue devant être élargie à 20 mètres, suivant son tracé actuel.

b) La réfection des trottoirs de la rue de l'Eglise, entre la place de l'Eglise et la rue Royale, est prévue. Le revêtement sera constitué de dalles de basaltine rose facilement lavables.

c) La réfection des trottoirs de la rue Lauer est prévue dès la terminaison des chantiers de l'Hôpital et du Centre René-Huguenin.

**ECLAIRAGE PUBLIC.** — Le réseau d'éclairage public a été particulièrement perturbé, notamment rue de la Paix, rue d'Orléans et rue Hébert.

Après de nombreuses recherches, le claquage du câble a été décelé rue Royale. Il provenait d'un étirage des fils par suite d'une fuite d'égout et du gel des eaux provenant de cette fuite. Tout est rentré dans l'ordre et l'éclairage public va être renforcé dans le quartier du Centre, pendant les fêtes de fin d'année, par les illuminations et décorations lumineuses dues à l'initiative des commerçants, en accord avec la Municipalité.

### BATIMENTS COMMUNAUX.

a) Les travaux de réfection du chœur de l'Eglise sont terminés. Nous ne pouvons que féliciter M. FAYEIN, décorateur, qui a su reconstituer impeccablement les anciennes fresques.

b) Les travaux d'aménagement du Centre de Jeunesse place Georges-Clemenceau, sont actuellement terminés.

A noter qu'une salle de judo réglementaire a été aménagée en sous-sol, à la grande satisfaction des judokas de toutes classes.

c) Le nouveau presbytère a été mis à la disposition de M. le Chanoine COLLIN.

Des projets sont actuellement à l'étude pour l'utilisation des terrains de l'ancien presbytère, compte tenu de l'agrandissement des bureaux de la Mairie et de la place de l'Eglise.

d) L'équipement au mazout de la chaufferie de l'école des garçons du Centre est en cours. La terminaison des travaux est prévue pour courant janvier, sans interruption de l'ancien chauffage.

## CIRCULATION

En raison de l'imprudence de certains chauffeurs, et pour assurer la sécurité des piétons, la vitesse des véhicules a été limitée à 30 km à l'heure dans la rue Royale. Des panneaux de signalisation vont être posés incessamment.

A la demande de nombreux usagers et commerçants, la « zone bleue » va être étendue, au début de l'année 1964, à la place du Pas.

## SQUARES ET JARDINS

Abattage d'arbres dangereux dans le square de la Perception et remplacement par des sujets plus décoratifs.

Le chantier de construction d'un Monoprix, rue du Docteur-Desfossez, est ouvert. La circulation des véhicules a dû être réglementée en conséquence pour assurer la sécurité des usagers.

## RENOVATION...

Notre quartier du Centre est actuellement secoué d'une intense émotion à la suite de la réception par de nombreux locataires des rues Royale, d'Orléans et de la Paix, d'un exploit d'huissier leur notifiant, à la requête de la *Société Immobilière du Parc de Saint-Cloud* et de la *Société Palais de l'Auto-Route* (sociétés promotrices de la rénovation du quartier) leur congé pour le 1<sup>er</sup> avril 1964. Pour beaucoup, l'inquiétude est grande à la pensée qu'ils devront, à cette date, « être sortis des lieux, avoir fait place nette », suivant les termes mêmes du document reçu.

Inquiétude bien compréhensible quand on sait la difficulté actuelle pour trouver un logement libre, à un taux de location possible pour des bourses modestes.

Des personnes qui se disent bien informées font courir le bruit que le relogement des habitants ne concerne en rien les Sociétés et qu'on doit s'adresser à la Mairie...

Nous renvoyons nos lecteurs au *Bulletin Municipal*, n° 81, du 4<sup>e</sup> trimestre 1960 qui a publié le compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 10 novembre 1960, lequel contient le passage suivant :

« Le Conseil prend acte que, dans l'état actuel des choses, tous les pourparlers qui peuvent être engagés entre les Sociétés démarchées et les intéressés (locataires, propriétaires) sont d'ordre strictement *privé*, la Ville n'ayant aucune qualité pour intervenir actuellement dans ces tractations, chacun restant libre d'accepter ou refuser les propositions qui lui seront faites. Pour le moment, aucun permis de construire n'a été délivré et aucune procédure d'expropriation n'a été demandée. Il

est bien entendu que le fait, pour les occupants, d'accepter les propositions des Sociétés démarchées, ne donnera aucun droit de priorité à un relogement ultérieur par la Ville. »

D'autre part, au cours de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 1961, M. LEMONNIER déclarait, à propos de l'adoption du procès-verbal de la réunion du 10 novembre 1960 « qu'il serait bon d'attirer l'attention des intéressés sur le fait qu'ils ne bénéficieront pas de la qualité d'expulsés et que, par conséquent, ils ne pourront avoir aucune priorité pour le relogement par la Ville, laquelle n'en a d'ailleurs pas la possibilité ». Cette observation était retenue et le procès-verbal de la séance du 10 novembre 1960, modifié en conséquence, n'était adopté qu'ensuite.

Il est inutile de revenir ici et d'insister sur l'utilité de l'opération de rénovation envisagée. Il suffit de regarder. Le coup d'œil qui frappe à la sortie du Pont de Saint-Cloud est désastreux : ruines et délabrement ! On comprend que, près de 20 ans après la guerre, il est intolérable de laisser plus longtemps sans solution un problème de restauration dans une zone étalée, en bordure d'une voie aussi fréquentée que l'Autoroute de l'Ouest.

Depuis novembre 1960, la situation précisée ci-dessus ne s'est pas modifiée et la position prise par le Conseil Municipal à cette époque reste toujours valable.

Nous affirmons qu'il a toujours été entendu — et une récente conversation avec les réalisateurs nous le confirme — que les Sociétés font leur affaire du relogement des occupants des locaux compris dans le périmètre limité par : la place Georges-Clemenceau, la rue Royale, la rue d'Orléans, l'avenue du Palais, périmètre pour lequel elle a déposé une demande d'accord préalable en vue de reconstruction dans ce premier secteur.

Bien entendu, si les Sociétés trouvent dans d'autres secteurs des propriétaires disposés à accepter les propositions d'achat qu'elles leur présentent, rien ne permet à la Municipalité d'intervenir, chaque propriétaire restant libre de disposer comme il l'entend de ce qu'il possède ; et, une fois propriétaire de ces immeubles, les Sociétés peuvent envisager la démolition, et la reconstruction de nouveaux bâtiments, sous réserve naturellement du respect des lois et règlements en vigueur, et en application d'un plan d'ensemble à soumettre au Conseil Municipal.

Il reste que, si nous partageons les soucis et les ennuis de nos concitoyens du Centre qui ont reçu congé, la Mairie n'a pas la possibilité d'assurer leur relogement ; ceci est dans les obligations des Sociétés Immobilières chargées de la rénovation. C'est pour elles une *obligation légale* et nous savons qu'elles prennent dès maintenant les dispositions nécessaires pour y faire face. Nous avons tout lieu de penser que, le moment venu, elles tiendront leurs engagements et agiront en conséquence.

Bien entendu, nous restons à la disposition des personnes pour qui se poseraient des problèmes particuliers pour essayer de trouver avec les promoteurs une solution à leur convenance.

## QUARTIER DES COTEAUX ET DE LA PASSERELLE

### VOIRIE

a) Le programme prévu de réfection de trottoirs ayant été réalisé, une autre tranche est à l'étude. Il s'agit de l'avenue Belmontet, entre la rue A.-Moguez et le rond-

point Duval-Le-Camus (côté pair), de l'avenue Clodoald (côté impair) et de la rue Bory-d'Arnex (côté impair).

b) L'élargissement de la chaussée et la réfection des trottoirs de l'avenue Bernard-Palissy, entre la rue Charles-Blum et la rue du Val d'Or, ont été réalisés.

c) Les vespasiennes inesthétiques de l'avenue de Longchamp ont été supprimées; le trottoir a été remis en état à leur ancien emplacement.

#### SIGNALISATION LUMINEUSE

Les feux tricolores pour passages protégés de piétons ont été posés.

Une conférence a eu lieu avec les représentants des Ingénieurs des Transports et ceux de la R.A.T.P. en vue du déplacement des arrêts d'autobus qui doivent être implantés après le passage des feux.

En accord avec le Service des Ponts et Chaussées, des élargissements de chaussée doivent être exécutés au droit des arrêts afin de ne pas gêner la circulation des véhicules, déjà difficile à cet endroit. C'est la raison dernière qui retarde actuellement la mise en fonctionnement des feux lumineux.

#### BATIMENTS COMMUNAUX

La construction du CENTRE SOCIAL DE LA PASSE-RELLE est commencée. Elle nécessitera la démolition du vieux hangar dans lequel étaient provisoirement abrités les bateaux des clubs nautiques.

#### SQUARES - PLANTATIONS

Il est prévu, cet hiver, les plantations suivantes:

a) Boulevard Sénard, au bas de l'escalier de Longchamp: 2 tiges épine à fleurs.

b) Escalier de Longchamp: plantation d'hypericum, asters, iris, campanules des Carpathes, alysses, berberis, cotoneasters, mahonias, loniceres, nitidas et ruscus.

c) Avenue Belmontet: arrachage (côté pair) de 72 marronniers d'Inde et leur remplacement par des sorbiers (*sorbus aucuparia*).

d) Rue Bory-d'Arnex (côté impair): enlèvement de malus, floribunda et pommiers à fleurs et remplacement par des cytises (*laburnum vulgare*).

e) Square de la Gare du Val d'Or: plantation de rosiers polyanthas.

f) Boulevard Jules-Peltier (côté ligne S.N.C.F.): continuation de la plantation de tilleuls.

g) Avenue André-Chevrillon (côté pair): plantation de tilleuls.

#### QUARTIER DU VAL D'OR

##### VOIRIE

a) Continuation des trottoirs en dalles roses, boulevard de la République.

b) Parking: renseignements pris auprès du Service des Ponts et Chaussées, il est possible que le projet de parking, à proximité de la gare du Val d'Or, soit pris en considération en 1964.

c) Un projet de remplacement des installations d'éclairage public de la RN 185 (boulevard de la Répu-

blique et prolongement) entre Suresnes et Ville-d'Avray, va être soumis à l'approbation du District.

#### SQUARES - PLANTATIONS

a) Talus entre la rue du Val-d'Or et le boulevard Henri-Sellier: aménagement d'un escalier, façon rustique. Plantation du talus en plantes vivaces variées, arbrisseaux et arbustes décoratifs.

b) Boulevard de la République, à hauteur de la réalisation immobilière Beausoleil: plantation de quelques groupes d'arbres (catalpas et peupliers).

c) Avenue du Calvaire (Florent-Schmitt): arrachage de vieux arbres et nouvelle plantation le long de la ligne S.N.C.F.

#### BATIMENTS

a) La nouvelle Ecole Maternelle du Val d'Or (rue du Pierrier) est terminée; elle a été inaugurée par Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise, le 21 octobre dernier. On a lu, d'autre part, la relation de cette cérémonie ainsi que les discours qui furent prononcés.

b) La nouvelle installation de chauffage au mazout du groupe scolaire de la rue du Pierrier a été mise en service.

#### QUARTIER DE MONTRETOUT

##### VOIRIE

a) Les travaux d'élargissement de la rue de Buzenval se poursuivent.

L'éclairage public a été rénové. Dès finition des travaux de constructions de clôtures exécutés par l'Education Nationale, l'élargissement de la chaussée et l'aménagement de parkings seront réalisés.

b) Trottoirs. — Après ceux de la rue Tahère et de la rue Joseph-Leguay, les trottoirs de la rue des Tennerolles ont été commencés. La réfection des autres rues dans lesquelles les égouts ont été établis, suivra au fur et à mesure de la terminaison des travaux d'assainissement.

#### ASSAINISSEMENT

Les travaux de pose d'égouts, rue de la Porte-Jaune, sont commencés pour la portion comprise entre la rue de Garches et la rue Tahère. Ils se poursuivront ensuite rue Sévin-Vincent, rue des Tennerolles et rue Tahère. La durée des travaux sera de 4 à 6 mois (suivant les intempéries).

La circulation générale des voitures sera déviée pendant toute la durée des travaux par l'avenue Foch, la rue Pigache, le boulevard de la République et la rue Pasteur.

Les services d'autobus empruntent le circuit suivant: avenue Foch, rue Pigache, boulevard de la République, avenue du Général-Leclerc, rue Laval, rue Pasteur.

#### SQUARES - PLANTATIONS

a) Avenue Foch, la plantation de marronniers sera abattue, côté impair, entre le boulevard de la République et le rond-point Tissot. Il sera replanté des cerisiers du Japon, après élargissement de la chaussée.

b) Boulevard de la République: aménagement du talus soutenant la rue des Girondins. Plateforme pour 2



bancs. Etablissement d'un trottoir rue des Girondins. Plantation du talus en plantes vivaces et arbustes d'ornement; un saule pleureur pour cacher les postes de transformation; construction d'un petit mur de soutènement formant banc, côté bordure du boulevard de la République.

#### BATIMENTS COMMUNAUX

Les travaux de construction d'immeubles à loyer normaux et du nouveau garage municipal se poursuivent à un rythme accéléré. Les terrassements sont terminés et les fondations bien avancées.

#### CONSTRUCTIONS PRIVEES

Les travaux de construction de la nouvelle église, à proximité des constructions I.L.N. s'avancent également. La charpente et la toiture sont terminées et on peut déjà se rendre compte de la hardiesse et de l'originalité de l'édifice.

#### LA CIRCULATION AU BOIS DE BOULOGNE

Nous avons plusieurs fois attiré l'attention sur le danger permanent présenté par la circulation dans le *Bois de Boulogne*.

L'Administration responsable a bien pris quelques mesures, mais combien peu efficaces, à notre avis... D'ailleurs, de graves accidents ont encore eu lieu tout récemment. Et la limitation de la vitesse à 60 km/h dans les artères principales — qui n'est, en fait, qu'un *rappel*, assaisonné d'une promesse de sévérité accrue — n'apporterait un commencement de solution que si elle était scrupuleusement respectée par les usagers, ce qui n'est pas.

Nous pensons que l'installation qui a été faite de quelques feux de signalisation reste très insuffisante: d'autres carrefours, extrêmement dangereux, appellent d'urgence une semblable mesure: le carrefour dit « de la Cascade », complexe et très fréquenté dans toutes les directions; d'autres aussi entre cette Cascade et la Porte Maillot, etc.

Il faudra bien en venir à l'installation de *passages souterrains*. Nous avons, ici même, réclamé patiemment un tel passage sous le débouché du Pont de Suresnes, côté Bois, passage qui, on ne sait pourquoi, n'avait pas été prévu d'emblée lors de la reconstruction du dit pont. (Mais pourquoi donc a-t-on laissé subsister le regrettable « étranglement » qui rétrécit sans raison la chaussée entre ce large pont et l'également large avenue qui lui fait suite dans le Bois?... Ce ne serait là, pourtant, qu'un travail minime eu égard aux avantages offerts...). Quoi qu'il en soit, le passage inférieur de la route côtière a enfin été réalisé. Le progrès considérable qu'il a apporté devrait encourager la création d'autres souterrains qui ont, de plus, l'avantage de ne présenter aucun ouvrage inesthétique en élévation, dans ce Domaine dont la beauté doit être préservée à tout prix. On nous objecte le manque de crédits, vu le coût de pareilles entreprises... Il nous semble que les Compagnies d'assurances qui ont à verser, chaque année, des sommes considérables pour indemniser les victimes de ces accidents, devraient être intéressées au premier chef par tout ce qui est de nature à diminuer, voire supprimer les risques.

#### ZONES BLEUES ET FLECHES VERTES

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier, une « ZONE BLEUE » a été instituée:

- *rue d'Orléans* (entre la rue Royale et la rue du Chevalier-de-Lorraine);
- *rue de l'Eglise* (sur toute la longueur de cette voie);
- *rue Royale* (entre la rue de l'Eglise et la rue Dailly).

Cette mesure semble avoir donné satisfaction tant aux habitants qu'aux commerçants de ces voies.

D'autres nouvelles décisions de même ordre sont à l'étude (zones bleues, sens uniques) en particulier place du Pas, ainsi qu'au Val d'Or et aux Coteaux où une réunion de quartier a eu lieu le 10 décembre: la zone bleue proposée pourrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> février.

C'est ainsi que nous nous efforçons de remédier, dans la mesure du possible, aux nombreuses difficultés de circulation et de stationnement que présente notre Ville. Nous tiendrons, bien entendu, les habitants au courant, en temps utile.

La récente installation à certains carrefours comportant des « feux tricolores » de FLECHES VERTES autorisant le franchissement du feu rouge *pour tourner à droite*, a déclenché une controverse quant à leur opportunité et au danger qu'elles peuvent présenter.

Il importe de bien se rappeler que ces flèches, qui s'allument quand le feu de signalisation devient rouge, sont destinées à faciliter la circulation et que la stricte observation des règles suivantes — règles légales — est rigoureusement obligatoire.

En aucun cas, la « flèche verte » ne doit être franchie en vitesse, mais seulement après un arrêt permettant de respecter les priorités suivantes:

1° Celle des *piétons* qui est absolue sur les passages cloutés que protègent les feux rouges;

2° Celle des véhicules qui, *bien que venant de gauche*, ont aussi priorité en raison du feu vert leur donnant le passage, tandis que la flèche verte n'est qu'une tolérance.

Si ces règles, qui sont d'ailleurs de simple prudence et de simple bon-sens, étaient respectées par tous les automobilistes, personne n'aurait à se plaindre des « flèches vertes ».

Les contrevenants à ces dispositions s'exposent d'ailleurs à des contraventions.

Et nous serions en outre au regret de devoir supprimer les flèches vertes si, du fait de quelques-uns, elles devenaient source d'abus dangereux.

**SERVICE DE GARDE DES PHARMACIENS POUR L'ANNEE 1964**

NOMS	JANV.	FEV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
BAILLY .....	26				3 et 7	14		30			15	
DAVIN .....		2		12		21			6		8 et 11	
GROSJEAN ....		9		19		28		15 et 16	13		22	
LANDRY .....		16		26	1 <sup>er</sup>		5		20		29	
MARECHAL ....		23		5			12 et 14		27			6
MICLEA .....	1 <sup>er</sup>		1 <sup>er</sup>		10		19			4		13
MIGNARD .....			8		24		26			11		20 et 25
RICQUIER .....	5		15		17 et 18			2		18		27 et 1-1-65
SANGUINETTI .	12		22		31			23			1 <sup>er</sup>	
THOMAS .....	19		29 et 30			7		9		25		

Les pharmaciens de Saint-Cloud rappellent qu'à tour de rôle ils assurent un service de garde hebdomadaire.

Le service de garde comporte l'ouverture de l'officine les dimanches et jours fériés et met à la disposition des malades toute fourniture d'urgence aux heures de ferme-

ture des autres officines (en particulier service de nuit).

Le service de garde commence effectivement le samedi soir à l'heure de fermeture et se poursuit jusqu'au samedi suivant.

**LE NOUVEAU CENTRAL TELEPHONIQUE  
"GOUNOD"**

Certains abonnés du quartier du Val d'Or ont été informés qu'ils allaient être desservis par un nouveau central portant le nom de GOUNOD et que leur numéro allait être modifié. Pour connaître la raison de ce changement de dénomination, nous avons demandé un rendez-vous à M. COMBE, chef du Central téléphonique MOLITOR, qui nous a réservé le plus aimable accueil. Nous avons pu, sous sa direction, visiter les installations téléphoniques dont il a la responsabilité. Cette visite, extrêmement intéressante, nous a permis de constater que l'évolution et le perfectionnement de la technique se faisaient dans le sens de la réduction du volume des appareils et de la suppression des pièces en mouvement.

Le Central MOLITOR, le plus ancien (il date de 1939), est du type électro-mécanique et comporte notamment de longs axes verticaux qui, mus par des moteurs électriques, tournent 24 heures sur 24 et entraînent de nombreuses pièces mobiles.

Le Central VAL D'OR, plus récent (1957), est basé sur un principe identique, mais déjà le volume des pièces et l'importance des mouvements est en diminution sur le précédent.

Le nouveau Central « GOUNOD », quoique du même type, est d'une réalisation très différente et son encombrement n'est plus que le tiers environ de celui du Central MOLITOR.

Ouvrons une parenthèse pour dire que, dans un proche avenir, l'électronique conduira à une véritable miniaturisation des appareils. Avec les anciens systèmes qui nécessitaient une surveillance et un entretien constants, il était indispensable que tous les appareils soient réunis en un même lieu. (Disons ici que le mot « Central » désigne un ensemble uniforme de 10.000 lignes). La nouvelle technique, au contraire, permet la réalisation d'installations ne nécessitant que très peu d'entretien, ce qui rend possible leur dispersion. C'est ainsi qu'au 33, rue de l'Avre a été édifié un bâtiment en briques, sorte de grande cabine d'un étage prévue pour renfermer tous les appareils nécessaires au fonctionnement de 4.000 lignes et qui, par la suite, sera reliée directement à Paris. Seul, un système d'alarme prévendra Boulogne en cas d'avarie. Le service d'entretien partira alors immédiatement pour effectuer sur place la réparation. Ce « central éclaté » est le premier d'une série qui sera réalisée dans les années à venir.

Comme nous nous étonnions que le retard dans l'équipement téléphonique dû à la période de guerre subsiste encore en 1963, M. COMBE nous a répondu: « Cet état de choses est dû uniquement à l'insuffisance des crédits d'investissement alloués par le Ministère des Finances. Toutefois, en ce qui concerne Saint-Cloud, les premières lignes dont je disposerai dès février-mars sur ce central « éclaté » vont me permettre, après avoir dénuméroté et regroupé 1.000 abonnés dans le quartier du Val d'Or, de satisfaire rapidement les 400 demandes en attente, dans une zone comprenant notamment les immeubles de

la Bérengère, de Beausoleil et du 40, rue du Mont-Valérien. En outre, le périmètre d'action de ce secteur est susceptible d'être étendu par la suite. Par contre, les 300 demandes en instance dans les autres quartiers de Saint-Cloud devront attendre une extension du Central de Boulogne.

#### A PROPOS D'ABRIS

Nous recevons de nombreuses réclamations d'usagers de la R.A.T.P., habitant Saint-Cloud, qui se plaignent d'être dans l'obligation d'attendre le départ des autobus, place Clemenceau, sans pouvoir se garantir de la pluie ou du vent puisqu'aucun abri, à cet endroit, ne les protège.

Chacun s'indigne, alors que des abris, maintenant perfectionnés, sont installés un peu partout en bordure des lignes d'autobus, que rien n'ait été installé à St-Cloud, au départ des lignes 52 et 72 et au passage de la ligne 175.

Et naturellement, c'est à la Municipalité que l'on reproche de se désintéresser de la question.

Nous voudrions, ici, mettre les choses au point et dire que, depuis plusieurs années, la Municipalité, convaincue de l'utilité de l'installation de ces abris, a fait de nombreuses démarches auprès des Administrations compétentes et que, jusqu'à ce jour, elle n'a rien pu obtenir, pour des raisons diverses, pas toujours très valables d'ailleurs.

Récemment, une lueur d'espoir est apparue. Une lettre de la R.A.T.P. informait Monsieur le Maire qu'une réunion des délégués des services intéressés aurait lieu fin octobre, sur place, pour rechercher une solution. Était-ce un commencement de satisfaction ? Hélas ! la veille, un coup de téléphone informait la Mairie que la réunion projetée n'aurait pas lieu, qu'elle était reportée à une date qui serait fixée ultérieurement!!!...

Voilà donc où nous en sommes dans cette affaire.

Si vous attrapez douleurs, rhumes ou fluxions de poitrine en attendant, sous la pluie et le vent, le départ de l'autobus, ne cherchez pas les responsables du côté de la Mairie qui, je vous l'assure, n'a pas ménagé ses interventions pour obtenir satisfaction.

Nous continuons d'ailleurs notre action sans perdre l'espoir d'un résultat.

#### APPEL-TAXI

Station de Saint-Cloud

VAL. 00-00

#### OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Le correspondant communal du Service Départemental nous prie de faire connaître qu'en raison de dispositions récentes, il a été décidé de mettre fin, à compter du 15 novembre 1963 :

1° au régime des prêts concernant les Anciens Combattants et Victimes de Guerre ;

2° aux dispositions relatives aux prêts d'honneur concernant les Pupilles de la Nation.

A partir de la même date, est entré en vigueur un nouveau dispositif qui comportera :

a) un système de *prêts sociaux* destiné à donner aux ressortissants dont les ressources sont habituellement suffisantes, mais qu'un événement imprévu ou des circonstances exceptionnelles viennent de placer devant d'incontestables difficultés (retard dans le paiement de la pension, maladie, accident, changement de situation, de domicile, etc.), les moyens immédiats de faire face à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Le plafond de ces prêts sociaux est fixé à 1.000 F, le délai de remboursement à 1 an maximum, par trimestralités égales. Ces avances ne portent pas d'intérêt.

Les Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre désirant obtenir de tels prêts devront être âgés de moins de 35 ans et être, ainsi que le conjoint, de nationalité française ;

b) un système de *crédit* qui sera appliqué très prochainement et qui devra permettre de faciliter d'une manière plus efficace l'installation professionnelle ou le logement, par un régime d'intervention en rapport avec les exigences de l'économie.

Toutes informations précises à ce sujet seront diffusées en temps voulu.

En ce qui concerne les *prêts au mariage* aux Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre, ils continueront à être attribués dans les conditions habituelles en vigueur.

#### MAISON DE JEUNES

La Maison de Jeunes et de la Culture est ouverte à toute personne à partir de 16 ans, résidant habituellement à Saint-Cloud.

Elle est neutre, c'est-à-dire qu'elle s'interdit d'établir une discrimination entre les diverses convictions politiques, philosophiques et religieuses.

La M.J.C. propose des activités récréatives, éducatives et sociales qui permettent aux jeunes de se délasser, de se divertir et de se cultiver.

Elle est gérée par un Conseil d'Administration local, travaillant avec les responsables d'activités groupés en Conseil de Maison.

#### ACTIVITES PROPOSEES

FOYER-BAR: jeux de société, ping-pong, disques.

TELE-CLUB.

BIBLIOTHEQUE: livres, documentation, revues.

Responsables: Mme HEMMER, M. LOUVET.

Permanence: les jeudis, de 18 h. à 20 h. ;

les samedis, de 17 h. 30 à 19 h. 30.

CINE-CLUB: en principe, 2 séances par mois.

Responsables: M. Cl. SOURDILLON, M. BOUET.

PEINTURE-DECORATION.

Responsable: Mlle Michèle BRUNEAU.

PHOTO-CLUB.

Responsable: M. FISCHER.

Le mercredi, tous les 15 jours, à 21 heures.

THEATRE.

Inscription au responsable.

Samedi, à 18 heures.

MODELES REDUITS.

Renseignements au bureau.

**FOYER FEMININ:** couture, cuisine, discussions.

Responsable: M. ORE.

Tous les jeudis, de 14 h. 30 à 18 h. 30.

**VANNERIE.**

Responsables: MM. ORE, J. COMMISSAIRE.

Tous les jeudis, de 17 h. à 18 h. 30.

**SOLFEGE.**

Responsable: M. GERVILLE.

Tous les jeudis, à 21 heures.

**CHANT CHORAL:** chansons modernes et anciennes harmonisées pour voix mixtes.

**VEILLEES MUSICALES:** alternativement, présentation de disques de jazz et de musique classique.

Tous les 15 jours.

**COURS DE DANSE:** que ceux qui sont intéressés viennent s'inscrire au bureau.

**SOIREES:** consulter le calendrier du mois.

**PISCINE:** sorties le dimanche.

**SPORTS:** gymnastique, foot-ball, volley-ball, hand-ball, judo.

Renseignements au bureau.

**CAMERA.**

Responsable: M. TANTOST.

**SPECTACLES:** jeunesses musicales.

Sorties en groupe T.N.P.

**JUDO.**

Responsable: M. de PLINVAL.

Cours les lundis et mercredis, de 20 h. à 22 h., sous la direction d'un professeur ceinture noire, 4<sup>e</sup> dan.

**ESCALADE:** sortie le dimanche, toutes les 3 semaines.

**ACTIVITES A L'ETUDE:** sorties du dimanche: touristiques ou culturelles. — Conférences. — Visite de Maisons de Jeunes. — Camping en week-end.

**COURS DE GUITARE:** inscription au responsable de la Maison.

*Horaire de la Maison:*

Lundi, mercredi, vendredi, de 19 heures à 22 heures.

Jeudi, de 14 h. 30 à 22 heures.

Samedi, de 16 heures à 22 heures.

Dimanche, ultérieurement.

*Comment s'inscrire:*

1° Verser une cotisation annuelle de 7 F pour l'ensemble des activités de la Maison. Cette inscription donne droit au journal de la Maison.

2° Fournir une photographie.

3° Assurance: la cotisation M.J.C. couvre la responsabilité civile des adhérents.

4° Cotisations spéciales pour certaines activités: judo, danse, etc.

5° La M.J.C. peut établir des licences de fédérations sportives: camping, basket, foot-ball, gymnastique.

6° Cartes: la M.J.C. délivre des cartes d'abonnement aux J.M.F., T.N.P., Ciné-Club.

*Les inscriptions sont ouvertes aux heures d'ouverture de la M.J.C.*

## CHATS ET PIGEONS

Des personnes, bien intentionnées sans doute, déposent en bordure de la voie publique des déchets de viande ou de poisson destinés aux chats.

Cette façon de faire, peut-être « humanitaire », ne concourt certainement pas à la propreté de notre Ville, car ces animaux ne prennent naturellement pas soin de détruire les emballages dans lesquels la nourriture est déposée...

Par ailleurs, nous avons été saisis de plaintes de personnes du quartier de Montretout notamment qui, ayant fait faire des ravalements d'immeubles, ont vu, en très peu de temps, leur façade plus ou moins souillée par les fientes de pigeons.

Nous recommandons, pour cette raison, aux propriétaires de ces volatiles, de les garder en volière.

## ECHANGES DE LOGEMENTS

N° 115. — *Echangerait* : 1 pièce, débarras, 1<sup>er</sup> étage, très ensoleillée, eau, électricité, W.C. collectifs, cave, loyer 20 F par mois.

*Contre* : 1 pièce cuisine ou plus grand. Payerait loyer beaucoup plus élevé.

S'adresser à la Mairie, 1<sup>er</sup> bureau.

N° 119. — *Echangerait* : 3 pièces, cuisine, salle-de-bains, chauffage central, 1<sup>er</sup> étage, sur jardin, loyer 550 F par mois tt. compr.

*Contre* : équivalent ou 1 pièce en plus, loyer modéré. S'adresser : M. MARSAUCHE, 152, boulevard de la République, Saint-Cloud.

N° 120. — *Echangerait* : 2 pièces, cuisine, salle-de-bains, chauffage central, H.L.M.

*Contre* : équivalent, à Saint-Cloud de préférence, H.L.M.

S'adresser : Mme FERON, résidence Richard-Dique, Bt 12, appart. 959, à Versailles.

N° 121. — *Echangerait* : 3 pièces, cuisine, salle-de-bains, chauffage au gaz individuel, garage et cave.

*Contre* : 5 pièces tout confort ou pavillon, 700 F par mois.

S'adresser : Mme PERONNE, 27, rue Georges-Appay, Suresnes.

N° 122. — *Echangerait* : 2 pièces, cuisine, salle-de-bains, 4<sup>e</sup> étage avec ascenseur.

*Contre* : 3 pièces tt confort, ou pavillon.

S'adresser : Mme DUCHAMP, 22, rue de Cissy, Paris (16<sup>e</sup>).

N° 123. — *Echangerait* : 3 pièces, cuisine, salle-de-bains, appartement à Paris (proche Etoile).

*Contre* : similaire à Saint-Cloud.

Téléphoner à VAL-d'Or 56-36.

N° 124. — *Echangerait* : 3 grandes pièces, cuisine, entrée, cabinet de toilette, W.C., loyer 400 F par trimestre.

*Contre* : 2 pièces, cuisine à Saint-Cloud.

Téléphoner à VAL-d'Or 37-44.

N° 125. — *Echangerait* : 2 pièces, cuisine, W.C., cabinet de débarras, 1<sup>er</sup> étage.

*Contre* : semblable à Saint-Cloud.

S'adresser : M. FIRMIN, 16, rue Taine, Paris (12<sup>e</sup>).

N° 126. — *Echangerait* : 1 chambre, eau, gaz, électricité, près gare de Courbevoie.

*Contre* : 1 chambre, même confort, à Saint-Cloud.

S'adresser : Mme ANTIHOVITCH, 96, rue de Garches, Saint-Cloud.

N° 127. — *Echangerait* : pavillon 5 pièces, grande cuisine, eau, gaz, électricité.

*Contre* : 3 pièces, cuisine, à Saint-Cloud.

S'adresser : M. DEHORTER, 58, rue Taherc. MOLitor 75-54.

## DISTINCTIONS HONORIFIQUES

### MEDAILLE DE LA FRANCE LIBEREE

(Arrêté du 14 septembre 1963)

M. LE STANC André, Saint-Cloud.

### ORDRE DU MERITE SOCIAL

(Décret du 14 septembre 1963)

#### Officiers:

M. BRISSE Pierre, ex-vice-Président de la Société mutualiste d'entraide du Ministère de la Justice, Saint-Cloud.

M. FRETZ Louis, Administrateur de la Société mutualiste d'entraide sociale de la Régie Nationale Renault, Saint-Cloud.

M. LENTZ Alfred Gaston, Administrateur de la Société mutualiste municipale de Boulogne-Billancourt, Saint-Cloud.

#### Chevalier:

Mme CLEMENT, née MATHE Honorine Elise, Conseillère Municipale, 3<sup>e</sup> Adjoint au Maire de Saint-Cloud.

### MEDAILLE D'HONNEUR DE LA POLICE FRANÇAISE

(Arrêté du 5 juin 1963)

M. ALLARD Daniel, sous-brigadier à Saint-Cloud.

M. CANTOURNET Jean-Baptiste, sous-brigadier à Saint-Cloud.

M. LEGER René, sous-brigadier à Saint-Cloud.

M. ROGER Félix, sous-brigadier à Saint-Cloud.

### MEDAILLE D'HONNEUR DES SAPEURS-POMPIERS

(Arrêté du 8 juillet 1963)

#### Médaille d'argent:

M. DUBOST René, sapeur à Saint-Cloud.

M. JONACK Maurice, sapeur à Saint-Cloud.

*Nos félicitations aux nouveaux promus ou décorés.*

## CARNET DE DEUIL

### M. Pierre LAMAISSON

M. Pierre LAMAISSON est mort brusquement le 12 novembre 1963.

Les nombreux amis qu'il comptait en notre Ville, tous les Scouts et Guides de France et leurs parents ont été douloureusement touchés par cette brutale disparition.

Pierre LAMAISSON avait été, pendant de longues années, Chef de Troupe et Chef de Groupe des Scouts de Saint-Cloud.

De très nombreux jeunes ont pu bénéficier de ses dons exceptionnels d'éducateur et d'entraîneur. Il avait, en effet, donné le meilleur de lui-même au scoutisme, y sacrifiant, en accord complet avec sa femme, une partie importante de sa vie familiale et de ses loisirs.

Tous les Clodoaldiens se souviendront du dynamisme avec lequel il animait la *Kermesse des Scouts et Guides* pour laquelle il se dépensait sans ménager ses forces.

Nous renouvelons nos sincères condoléances à sa famille.

## LA MORT DU PRESIDENT KENNEDY

A la suite de l'événement dramatique qui a coûté la vie au Président des Etats-Unis, nous nous sommes associés au deuil de la Nation Américaine en envoyant le télégramme suivant aux Maires des deux villes sœurs de la nôtre: *Saint-Cloud du Minnesota* et *Saint-Cloud de Floride*:

« MAYOR Town-Hall SAINT-CLOUD MINNESOTA  
« U.S.A.

« Shocked and distressed by President Kennedy's murder Mayor Council and population of Saint-Cloud France send condolences express deepest sympathy.

« CHAVETON MAYOR. »

Un télégramme identique était adressé au Maire de Saint-Cloud de Floride.

(Maire, Hôtel de Ville, Saint-Cloud Etats-Unis. Emus et attristés par l'assassinat du Président KENNEDY, le Maire, le Conseil et la population de Saint-Cloud France adressent leurs condoléances avec l'expression de leur profonde sympathie).

## LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Comme tous les ans à pareille date, LE SOUVENIR FRANÇAIS avait pris l'initiative à laquelle la Municipalité s'associe de tout cœur, de cette manifestation du souvenir et de la reconnaissance au cours de laquelle, dans le recueillement et la piété, tant de personnalités et tant de nos concitoyens rendent hommage à tous ceux qui, au cours de toutes les guerres dans lesquelles notre Patrie fut engagée, donnèrent sans compter — et pour beaucoup, jusqu'à la vie — pour la sauvegarde du Pays: morts innombrables, mutilés, prisonniers, déportés, veuves, orphelins, victimes civiles, tous ont droit à notre respect, à notre fidélité, à nos soins diligents.

C'est le sens des très belles allocutions qui furent prononcées à cette occasion par M. FINELLE, Président honoraire du Comité du Souvenir Français de Saint-Cloud, et par M. VILLE, Président en exercice. Nous regrettons très vivement de ne pouvoir le reproduire « in extenso ». En voici, du moins, l'essentiel:

D'abord M. FINELLE, après avoir salué Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, les Présidents des diverses sociétés représentées et les assistants, pour-suivit:

« *Aujourd'hui, aucun soldat français ne se bat, les armes à la main, sur un point quelconque du globe et, si l'on ne parlait pas de menace atomique ou de destruction par missiles, seraient nombreux les Français qui aspirent à la paix totale et définitive, qui applaudiraient à l'avènement de cette ère nouvelle.*

« *En effet, sont nombreux ceux qui, ayant souffert des guerres dans leur chair, dans leurs affections et dans leurs biens, ont maintenant en horreur ces tueries qui, hélas, ne profitent pas toujours à leurs acteurs.*

« *Quand on mesure avec le recul du temps, les résultats de ces combats sanglants, il faut bien le dire, vainqueurs ou vaincus, malgré leur gloire, n'en sortent qu'avec un maigre profit.*

« *Oui, les combattants ont fait leur devoir; ils ont défendu, au prix de mille souffrances, le sol national; oui, ils ont rejeté l'envahisseur et pénétré sur son territoire; oui, il y a eu des cris d'allégresse pour fêter la*

Victoire et ces héros ont été portés en triomphe; oui, ils ont défilé sous les bravos d'une foule enthousiaste!

« Mais la paix est revenue; tout est rentré dans le calme. Ils ont, ces vainqueurs, repris leur besogne quotidienne, interrompue. Mais, souvent, ils se sont trouvés devant la dure réalité de refaire leur vie, de faire vivre leur famille et vous les avez vus, avec dignité et modestie, sans murmure, reprendre leur travail de chaque jour.

« Mais, pris par leur tâche quotidienne, ils n'ont pas pas toujours eu le pouvoir de se rappeler à la mémoire de tous et, peu à peu, ils ont été oubliés.

« Mais croyez-vous que cette indifférence à l'égard des Anciens Combattants, des Anciens Prisonniers, des Anciens Résistants et des Anciens Martyrs des camps nazis, soit digne d'un peuple tel que le nôtre? Croyez-vous que cette indifférence soit admissible quand il s'agit de nos morts, de ceux qui, en 14-18, en 39-45, dans la Résistance ou sous la torture, ont fait le sacrifice de leur vie pour le bonheur de tous? Croyez-vous que l'indifférence soit tolérable quand il s'agit de nos enfants morts en Indochine, en Corée, en Algérie? L'oubli serait-il la seule consolation réservée à leurs familles, à leurs veuves, à leurs enfants, à leur mémoire?

« La tâche du SOUVENIR FRANÇAIS est rude; les morts sont maintenant sans voix, leur ombre même disparaît. Mais leurs tombeaux demeurent et ils sont là pour rappeler à tous ce que fut leur vie, leur calvaire et leurs sacrifices. Et si nous nous retrouvons ici, groupés dans un même recueillement, croyez bien que c'est un grand devoir que nous remplissons.

« Votre présence, Mesdames, Messieurs, est pour nous un réconfort et doit être un grand exemple pour tous nos compatriotes. Car se souvenir de nos morts ne veut pas dire: « vivre dans un esprit belliqueux ou guerrier et avec l'espoir de connaître l'ivresse de certaines époques ». Non; se souvenir c'est, au contraire, dans le respect de nos morts, mettre tout en œuvre pour qu'il n'y ait plus de carnage et pour que les peuples tendent de plus en plus à se connaître, que les peuples fassent en sorte que les différends entre nations se discutent et se règlent pacifiquement et non par les armes.

« Et je pense que le meilleur exemple d'entente possible a été révélé à beaucoup d'entre nous, Anciens Combattants, lors du voyage que nous avons fait à Bad-Godesberg. Là, nous avons trouvé nos anciens ennemis, la main tendue, nous accueillant fraternellement; et, si leur sincérité égale la nôtre, nous pensons qu'un grand pas a été fait vers la paix.

« Mais il faut souhaiter que, dans le même ordre d'idée, en dehors de toute contingence politique, ces jumelages et ces rapprochements humains se multiplient: alors seulement les peuples disposant d'eux-mêmes, imposeront définitivement la paix. »

.....

Puis M. VILLE, Président du Comité de Saint-Cloud du SOUVENIR FRANÇAIS, prit la parole en ces termes:

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs;

« Je tiens tout d'abord à remercier M. FINELLE, Président honoraire du Comité du SOUVENIR FRANÇAIS

de Saint-Cloud pour son éloquence. Son activité a été remarquable et exemplaire pendant vingt années et une pointe de tristesse s'ajoute dans cette belle journée.

« En effet, notre Président, M. Robert FINELLE, qui a demandé son honorariat parmi nous, n'est plus l'animateur que nous servions, sachant le grand cœur et tout le dévouement qu'il manifestait pour tous les besoins, intérêts et défense de notre Patrie.

« Au début de sa Présidence à notre Section, en 1945, lui qui venait de la Résistance d'un Groupement actif et qui eut à souffrir de la férule de l'occupant, fut toujours le Citoyen dévoué au service du Pays. Le vice-Président, M. Fernand BALLOCHE, m'a conté qu'alors que nous étions libérés et en pleine euphorie, Robert FINELLE, chargé de mission, nous abandonnait à nos réjouissances, partant pour le groupe de nos troupes d'Alsace qui poursuivait le combat; aux fins d'enquête militaire et de reconnaissance du terrain, des débouchés du passage nécessaire aux nôtres, et ce en patrouillant seul dans les marais en bordure du Rhin, travail dangereux, compliqué encore par la défense contre les chiens policiers allemands. Ce travail de prospection permit de faciliter l'entrée en certains points de la frontière par nos troupes. Bref, Robert FINELLE, aujourd'hui Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 14-18 et 39-45, Médaille de la Résistance, est un grand Français qui était à l'époque au Corps des Renseignements Militaires, avait pour devise « SERVIR ». Son comportement n'a jamais changé et nous n'oublierons pas son action féconde au « SOUVENIR FRANÇAIS ».

« Je suis très touché par la confiance du Comité Clodoaldien, de m'avoir désigné pour continuer cette mission qui est une lourde tâche; et je remercie également Monsieur le Maire et ses Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur ANTONAT, d'être toujours présents à nos cérémonies commémoratives. »

.....

« Une fois par an, il vous est demandé de nous apporter votre obole en signe du Souvenir; c'est un appel qui ne devrait pas être ignoré. Cette cérémonie traditionnelle a une signification particulière; elle symbolise en France, et ici, à Saint-Cloud, notre dette envers les Morts au Champ d'Honneur: il est bon de rappeler que c'est grâce à eux que notre Patrie demeure.

« Je vous remémore la mission qui nous est confiée: « CONSERVER LA MEMOIRE DE CEUX QUI SONT MORTS POUR LA FRANCE; VEILLER A L'ENTRETIEN DE LEURS TOMBES AINSI QU'A CELUI DES MONUMENTS ELEVES A LEUR GLOIRE ».

« Cette mission comporte deux obligations: l'une est d'ordre moral, l'autre est uniquement d'ordre matériel.

« Aujourd'hui, 11 novembre 1963, pour couvrir tous ces frais où les charges augmentent sans cesse, à tous les Clodoaldiens et à toutes les Clodoaldiennes qui m'écoutent, je fais appel à leur générosité pour m'aider dans la mission qui m'est confiée.

« Pour que je puisse continuer ma tâche, aidez à maintenir le Prestige de ces Glorieux Soldats et, en répondant à mon appel, vous apporterez à notre Comité les moyens nécessaires à l'entretien des tombes et monument de ce Carré Militaire et au souvenir de ceux qui ont donné leur vie pour le Pays. »

Nous tenons à préciser que l'éclat de cette belle cérémonie avait été rehaussé par la participation de la **MUSIQUE DE LA SURETE NATIONALE**. Ce bel ensemble exécuta, sous la direction de son Chef, M. le Commandant HURET, et avec la perfection et le dynamisme qui le caractérisent, les hymnes et chants patriotiques de circonstance qui contribuèrent grandement à faire vibrer les cœurs à l'unisson.

## CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE

Conférence sur le peintre Gaston LA TOUCHE  
(1854-1913)

Dans le cadre des activités du Centre Culturel et Artistique de la Ville de Saint-Cloud, sous les auspices de l'« Entraide de la Légion d'Honneur » et de la Société « Les Artistes Clodoaldiens », l'Association « Les Amis de Saint-Cloud » a organisé, l'après-midi du samedi 19 octobre 1963, une causerie en hommage à Gaston LA TOUCHE. Le grand salon des mariages de la Mairie, déjà orné de vastes compositions de ce maître de la couleur, s'embellissait pour la circonstance d'œuvres originales et peu connues exceptionnellement rassemblées: gravures teintées, aquarelles, huiles, gouaches, esquisses au pastel, études de toutes sortes.

C'est Pascal LA TOUCHE, le propre fils de l'artiste qui, sur le ton de la conversation, raconta la vie de ce peintre de la grâce féminine et de l'élégance fin de siècle, effleurant au passage la fréquentation, à la villa de Saint-Cloud, de maintes célébrités de l'époque et émaillant ses propos d'une foule d'anecdotes et de situations vécues, lorsqu'il était petit garçon.

M. Robert HARDOUIN, animateur de cette manifestation intelligente du souvenir, en tant que Président des « Amis de Saint-Cloud » ne s'était pas contenté, dans son style bien personnel, de présenter le conférencier mais, à la prière de celui-ci, avait dit — et avec quel lyrisme nuancé — des vers d'Henri de REGNIER sur Gaston LA TOUCHE et des strophes émouvantes d'Edmond ROSTAND dédiées à la gloire de son « cher ami pictural et romantique ».

M. CHAVETON, Maire, en quelques mots choisis clôtura cette « matinée » dont la belle tenue se déroulait dans notre Hôtel de Ville emplî d'un auditoire éclectique et charmé.

## LES AMIS DE SAINT-CLOUD

L'Association des « Amis de Saint-Cloud » a tenu son Assemblée Générale le dimanche 17 novembre 1963, au Centre Culturel et Artistique de la Ville, présidée par M. Robert HARDOUIN qui, ayant prononcé une allocution d'ouverture dans la forme spirituelle qui lui est propre, pria Mlle Yvonne CHAMON, secrétaire, de donner lecture de son rapport moral annuel, lequel a été très applaudi, comme le fut le compte-rendu financier exposé par le trésorier, M. Louis ROUBAULT.

M. André MARIE, Vice-Président, se joignit à M. HARDOUIN pour rendre un hommage attristé à la mémoire des membres décédés dans l'année, puis on procéda au renouvellement du 1/3 du Conseil d'Administration dont le mandat venait à expiration. Des échanges de vues terminèrent la partie administrative.

Après quoi, le Président présenta un curieux conférencier, en termes familiers quoique déférents, compte tenu des 83 ans d'âge de cet orateur disert qui écrivit ce bon livre « Avec les Gloires de mon temps »: ancienneté qui explique toutes les fréquentations qu'il eut avec tant de célébrités, hommes et femmes, d'une époque qu'on est convenu d'appeler « la belle ». Nous avons nommé Irénée MAUGET, qui fut directeur de huit théâtres, critique d'art, journaliste, créateur de revues, animateur d'expositions.

Il fit défiler, comme en surimpression avec arrière-plans de fiacres, de salons cossus, de guinguettes, d'ateliers de rapins, de bureaux de rédaction, d'alcôves notoires, la cohorte des peintres, des comédiens, des savants, des écrivains, des politiciens qu'il a connus tout au long d'une carrière mouvementée, fertile en événements et tribulations de toutes sortes.

De François COPPEE à de GAULLE, en passant par LENINE, CLEMENCEAU, JAURES, VIVIANI, ce fut une sorte de parade où des personnalités marquantes de l'intelligence et de la galanterie se mélangeaient: hommes du grand monde et demi-mondaines, telles Emilienne d'ALENÇON, Liane de POUGY, la « belle OTERRO ». Combien de confidences suscitées par COURTELINE, GYP, Véra SERGINE, REJANE, COLETTE, le Maire BELMONTET

au faciès impérial... et même René WEILL, avocat et Maire-poète de notre Cité, jadis.

Les anecdotes fusèrent, les réparties cocasses. Que de souvenirs furent ainsi égrenés! Et c'est trop peu dire que l'auditoire fut enchanté de ce festival évocateur où les images de BRIAND, de GOUNOD, de VERHAEREN, de LA TOUCHE, de DANTAN — pour ne parler que des prestigés clodoaldiens — furent campés avec bonhommie, humour et fidélité.

Pour clore cette manifestation fort sympathique, afin de remercier Irénée MAUGET, en fin diseur Robert HARDOUIN le gratifia d'un sonnet bien amusant: vers légers que lui dédia un autre Ami de Saint-Cloud... demeurant à Paris. Alors, si les gens de la capitale témoignent tant d'intérêt à notre Ville, tous les habitants d'ici se devraient de faire partie des « Amis de Saint-Cloud ». Ils ne peuvent faire autrement... A la Mairie, Mlle CHAMON les inscrira. La cotisation est si modeste: 5 F par an pour le membre Actif, 10 F pour le Bienfaiteur et 20 F pour le Donateur.

Mais que les prochains adhérents ne tardent pas et ils pourront recevoir bientôt le premier fascicule de l'année du « Bulletin » (ou n° 20), c'est-à-dire, en réalité, une assez belle revue de 24 pages de textes variés, attrayante et joliment illustrée.

## VISITE DES "AMIS DE SAINT-CLOUD" à Saint-Cloud sur le Mississipi Minnesota (U.S.A.)

L'Association des Amis de Saint-Cloud essaye de mettre sur pied un voyage de groupe, du 1<sup>er</sup> au 18 mai 1964.

Un avion, frété spécialement par ce groupement, emmènerait les Amis de Saint-Cloud directement à Saint-Paul-Minneapolis. De là, par car, le groupe irait à Saint-Cloud (2 jours), Madison, Chicago, Detroit, Buffalo/Niagara, New York.

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître d'URGENCE à la Mairie de Saint-Cloud (Secrétariat des Amis de Saint-Cloud, Mairie, 3<sup>e</sup> bureau; MOL. 42-05). Si le nombre de candidatures est suffisant, il sera donné suite à ce merveilleux projet.

## CAISSE DES ECOLES PUBLIQUES

### ACTIVITES DU JEUDI

Depuis un an, la Caisse des écoles publiques de Saint-Cloud a pris conscience du rôle social des « Activités du Jeudi ».

En effet, nous n'en sommes plus au temps des bonnes volontés; ces activités sont devenues, avec l'évolution des conditions de vie familiales (pour les parents, le jeudi est un jour de travail comme les autres) une nécessité sociale.

Faute d'une politique de l'enfance réellement efficace, nous laissons notre Pays presque sans équipement de plein air, de terrains de jeux pour les activités de loisirs et sans personnel qualifié en nombre suffisant.

Cet état de chose explique l'initiative de la Caisse des Ecoles, pour qui il n'est pas question d'entretenir un véritable patronage, mais plutôt d'utiliser des monitrices et des moniteurs compétents pour recueillir, amuser et diriger, le jeudi, nos scolaires dans des loisirs sains et éducatifs.

### 1° Loisirs actifs et éducatifs.

Ils sont réalisés avec le concours de moniteurs et monitrices, élèves de l'Ecole Normale de Versailles.

Cette activité a été reprise depuis le second jeudi d'octobre.

Elle a lieu tous les jeudis, de 14 h. 30 à 17 h. 30.

Pour bénéficier de cette activité, les élèves doivent appartenir à la Caisse des Ecoles publiques. Un bulletin

d'adhésion leur a été distribué par l'intermédiaire des écoles.

Nous avons enregistré, à ce jour, une centaine d'adhésions. Cependant, des parents se présentent encore les jeudis pour inscrire leurs enfants.

Nous utilisons les services de 4 moniteurs, de 4 monitrices et de 2 moniteurs-chefs: l'un est responsable des sections du Centre culturel (Ecoles du Centre et de Montretout), l'autre de la section des Coteaux (Ecoles du Val d'Or et des Coteaux).

L'ensemble de ces élèves est divisé en 5 sections mixtes d'une vingtaine d'élèves chacune.

- 1 section travaille à l'école de filles des Coteaux (préau ou stade);
- 2 sections travaillent à l'école du Centre (salle de gymnastique);
- 1 section travaille au Centre culturel (salle Gounod);
- 1 section est régulièrement de sortie (plein air, visite, promenade, piscine).

Ces sections effectuent des jeux en salle ou en plein air, des promenades à pied ou en autocar, des activités d'expression (chants, mime, marionnettes), des travaux manuels (vanneries, jouets, cerfs-volants), des études de la nature, des enquêtes.

Ces activités éducatives sont attrayantes et variées.

Les parents peuvent contrôler l'assiduité de leurs enfants à ces loisirs grâce à une feuille de présence individuelle qui leur est remise, chaque jeudi, par le moniteur de leur section.

Les enfants sont très intéressés par ces activités; nous pensons fermement accroître nos effectifs avant la fin de l'année; puis créer un groupe de sections par école.

## 2° *Le cinéma éducatif.*

Comme l'année dernière, cette activité a été également reprise.

Dès le 3 octobre 1963, tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis du mois, à 14 h. 45, une séance de cinéma éducatif est offerte à nos scolaires, en la Salle des Fêtes de la Ville, 1, rue A.-Hébert.

Les films sont judicieusement choisis dans une cinémathèque de Paris.

La salle est chauffée convenablement.

A chaque séance, 2 institutrices et 2 instituteurs volontaires assurent la surveillance de la salle sous la direction de M. VALVERDE qui règle tous les détails de cette activité.

Les parents des élèves sont avisés des programmes par des prospectus que nous faisons ronéotyper et que nous faisons parvenir par le canal des écoles.

Les enfants sont très friands de nos spectacles. Mais les comiques (Charlot, Laurel et Hardy, Buster Keaton) et les films d'action (Western) ont nettement leur préférence.

3° *Dans le cadre des activités du jeudi*, Mme MURAT, Mademoiselle NORMAND et M. DASSAUT, professeurs municipaux d'éducation physique, assurent chacun trois heures de cours, le jeudi.

Mme MURAT et Mlle NORMAND dirigent des cours de danse rythmique, tandis que M. DASSAUT forme des jeunes à la pratique du hand-ball.

Ces trois sortes de disciplines sont très appréciées de nos élèves. Nous n'en voulons pour preuve que le nombre des adeptes qui augmentent toutes les semaines.

## NOTRE MUSEE S'ENRICHIT

Madame Veuve QUENOT, qui demeurait à Saint-Cloud, 1, rue Lelégard, et y est décédée le 31 mars 1963, a légué au Musée de notre Ville, par disposition testamentaire, « un portrait de Monsieur Pierre QUENOT, par PICARD, dans un cadre ancien ainsi qu'un petit tableau en tapisserie du XVII<sup>e</sup> siècle, dans un cadre ancien en bois sculpté et doré. »

La mémoire de M. Pierre QUENOT mérite d'être respectueusement conservée dans ce Musée dont il fut l'un des fondateurs avec, si nos souvenirs sont exacts, M. l'Abbé LEGRAND et M. Alphonse MOGUEZ, Conseiller municipal pendant de longues années et Maire de Saint-Cloud de 1926 à 1935. M. P. QUENOT a, d'ailleurs été le premier Conservateur du Musée.

D'autre part, Madame la Princesse de LA TOUR et TAXIS a fait don au Musée d'un très beau portrait en pied du Prince Lucien BONAPARTE par ROBERT-LEFEVRE.

Madame la Princesse de LA TOUR et TAXIS est la propre fille de S. A. Madame la Princesse Georges de GRECE, notre ancienne Concitoyenne, décédée l'an dernier et elle-même descendante de la famille BONAPARTE.

*Nous remercions respectueusement les généreuses donatrices.*

## "JOUR DE JOIE"

### UNE GENEREUSE INITIATIVE PRIVEE

Les « Anciens » restent les victimes de notre époque et des bouleversements que la modernisation introduit dans la vie de chacun. Le pouvoir d'achat qui diminue sans cesse pose chaque jour un nouveau problème aux personnes dont les revenus sont, le plus souvent, modestes et fixes. C'est pourquoi le « Jour de Joie » qui vient s'ajouter à d'autres manifestations en faveur des vieillards, est le bienvenu partout. Il consiste, pour les familles préoccupées du sort des vieillards, à accueillir une personne âgée dans leur foyer tous les 15 jours ou à lui apporter ce jour-là un repas.

Le Parrainage des vieillards, présidé par Madame LORRAIN, Conseillère Municipale, et subventionné par la Ville, avait décidé, sur la proposition d'une autre Conseillère Municipale, Madame CHOISSET, de s'intéresser à cette initiative.

M. ANTONAT, Citoyen d'Honneur de notre Ville, et Madame ANTONAT l'ayant appris ont, avec leur générosité habituelle, pris complètement à leur compte les frais d'un succulent repas qui fut donné à 45 personnes âgées du Bureau d'Aide Sociale qui avaient pu répondre à leur invitation.

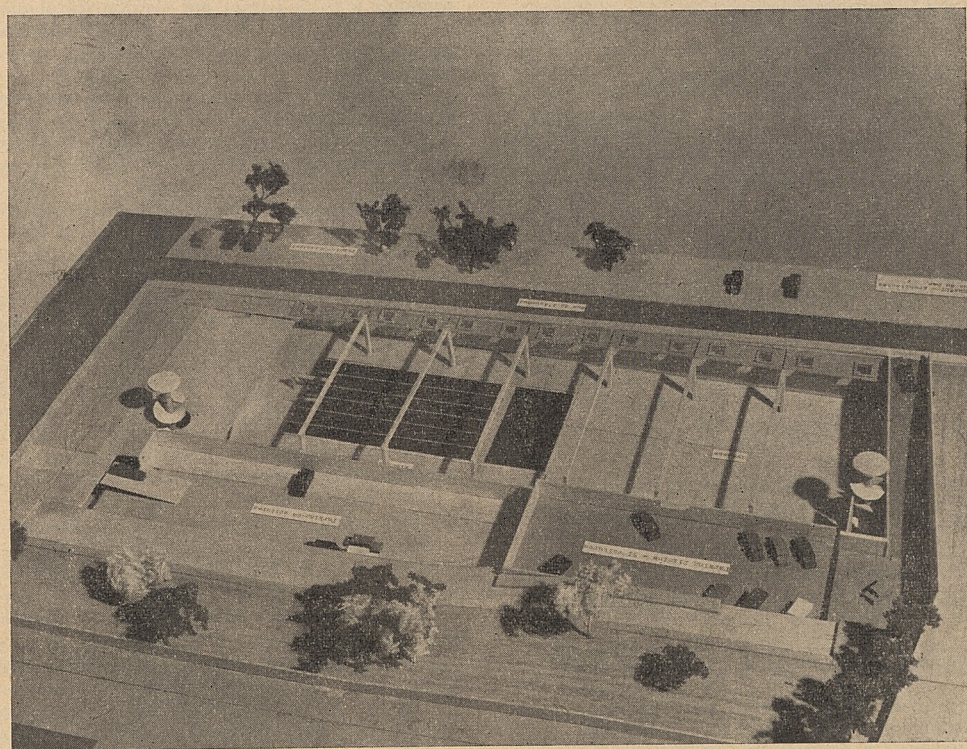
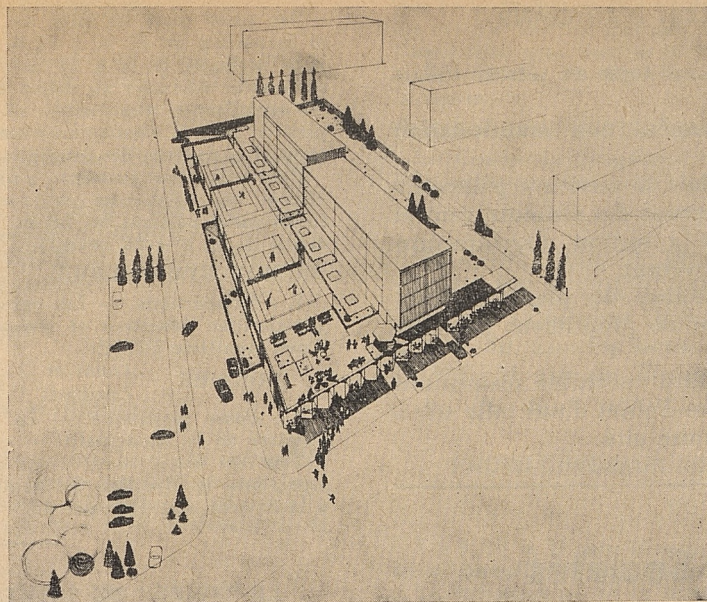
Par un temps presque printanier, ce déjeuner, servi par de charmantes jeunes filles appartenant aux Guides de Saint-Cloud, revêtit beaucoup plus un caractère familial qu'officiel et se déroula dans une atmosphère des plus cordiales.

La Municipalité était représentée par Monsieur le Maire de Saint-Cloud accompagné de Mme CHAVETON. Les convives, au comble de la joie, garderont longtemps le souvenir de cette bonne journée.

Il serait à souhaiter que d'autres initiatives du même genre se fassent jour et viennent s'ajouter aux réalisations municipales en faveur des vieillards.

Il est rappelé que le DEJEUNER DE L'AMITIE a lieu traditionnellement le 2<sup>e</sup> dimanche après Pâques (soit, en 1964, le dimanche 12 avril).





### UN COMPLEXE SPORTIF A SAINT-CLOUD

Au carrefour des rues de l'Aqueduc et du Mont-Valérien, la Ville de Saint-Cloud, profitant de la construction d'un ensemble d'immeubles d'habitation, projette la réalisation d'un complexe sportif groupant deux piscines, un gymnase et des tennis.

Les piscines — un bassin de compétition de 25x15 m et un bassin d'apprentissage de 8x15 m — totalisent un plan d'eau de 500 m<sup>2</sup> pouvant être utilisé par les 8.000 élèves des différents groupes scolaires de la Ville (primaires et secondaires).

Le gymnase, de type C, permettra la pratique des jeux de gymnastique, sports de combat, haltérophilie, volley-ball, basket-ball, hand-ball à l'échelon compétition.

L'ensemble gymnase-piscines sera groupé dans une vaste nef de 80 m de long sur 22 m de large et 9 m de hauteur sous plafond.

Sur la terrasse de cet ensemble, deux courts de tennis de compétition de 32x16 m seront prévus, ainsi qu'un solarium.

Piscines, gymnase et tennis auront une exploitation autonome, avec leurs vestiaires, douches et accès indépendants.

Enfin, un parking de 50 places environ sera affecté exclusivement aux sportifs.

## SAINT-CLOUD AU SALON D'AUTOMNE

Le Salon d'Automne 1963 s'est tenu au Grand Palais (Champs-Élysées).

Ce fut, comme chaque année, une manifestation extrêmement brillante.

Outre les œuvres exposées dans la section « peinture » et qui retiennent toujours l'attention des visiteurs, ceux-ci se devaient d'être attirés par la section d'architecture des arts décoratifs et du mur vivant.

On remarquait, dans cette section, des plans et photographies de la nouvelle Eglise de Montretout actuellement en construction.

Espérant que dans les années à venir, les réalisations cloudoaldiennes feront à nouveau l'objet d'une telle sélection qui honore grandement notre cité.

## Dans les Sociétés

### U.A.S. SAINT-CLOUD

#### SECTION FOOTBALL

*Coupe du Comité départemental de défense contre l'alcoolisme*

C'est dans le cadre de nos fêtes patronales que la Municipalité a fait disputer un tournoi de football en vue d'attribuer la très belle coupe offerte par le Comité départemental de défense contre l'alcoolisme.

Les matches eurent lieu les 8 et 15 septembre 1963 sur le Stade Municipal du quai Carnot, entre les équipes de Puteaux, Garches, Croissy et Saint-Cloud.

Ce tournoi se déroula sous la forme d'un championnat par addition de points et non par éliminatoires.

Le 1<sup>er</sup> dimanche voyait la victoire de Puteaux sur Garches par le score de 3 à 0, tandis que U.A.S. St-Cloud battait Croissy par 4 à 0.

Le 2<sup>e</sup> dimanche, nous trouvions en finale Puteaux et Saint-Cloud qui, après un très beau match, terminaient « dos à dos » : 1 à 1. C'est finalement l'équipe de Saint-Cloud qui s'adjugea la Coupe grâce à son meilleur « goal-average ».

Ce n'était que le début de la saison; mais les joueurs, voulant parfaire leur condition physique, se donnèrent à fond et pratiquèrent un jeu collectif agréable.

A l'issue de ces rencontres, M. le Docteur HAAS, Président du Comité cantonal, remit la Coupe au Capitaine de l'équipe de Saint-Cloud, au cours d'une réunion amicale. Puis il fit un exposé sur l'utilité des sports comme moyen efficace de lutte contre l'alcoolisme.

Belles journées, en somme, où le sport et la sobriété furent à l'honneur !

Nous remercions le Comité départemental de défense contre l'alcoolisme pour son intéressante initiative.

Nous remercions également les équipes de Garches, de Puteaux, de Croissy et de Saint-Cloud pour leurs belles prestations.

Le COMITE DEPARTEMENTAL DE DEFENSE CONTRE L'ALCOOLISME nous prie de rappeler qu'une PERMANENCE de ce Comité fonctionne à Versailles, 19, rue Berthier. Les personnes intéressées par les problèmes de lutte contre l'alcoolisme y trouveront toutes documentations.

#### CREATION D'UNE SECTION DE JUDO

Depuis le début de novembre, dans le cadre de la Maison des Jeunes de Saint-Cloud, le club amical l'U.A.S. Saint-Cloud s'est ouvert à la pratique d'un nouveau sport : le Judo.

C'est dans le sous-sol même du Centre des Jeunes, place Georges-Clemenceau (ancien emplacement de la Sécurité Sociale) qu'une salle a été aménagée spécialement à cet effet, conformément aux règles de ce sport.

M. ROSSIN, ceinture noire, 4<sup>e</sup> dan (ancien international de l'équipe de France de Judo, moniteur fédéral) a accepté d'être le conseiller technique du Club. Il est aidé dans cette tâche par M. POTUESCO, ceinture noire, 3<sup>e</sup> dan, ancien champion de France corporatif.

Des cours pour les plus de 16 ans ont commencé les lundis et mercredis, de 20 h. à 22 h. En outre, des cours sont prévus, pour scolaires de 8 à 14 ans, les jeudis après-midi. Ces cours pourraient démarrer au début de 1964.

Pour l'année prochaine, un nouvel horaire de cours pour plus de 16 ans ainsi qu'une section féminine pourront être envisagés si la cadence des inscriptions se poursuit au rythme actuel.

Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau des Sports de la Mairie ou au Centre de Jeunesse, place Georges-Clemenceau (notamment pendant les heures de cours de Judo, lundis et mercredis de 20 h. à 22 heures).

#### SECTION GYMNASTIQUE

1. - *Gymnastique*. — Les parents sont informés que les cours de gymnastique éducative et artistique ont repris sous la direction d'une monitrice fédérale.

HORAIRE *Lundi et* { Fillettes, de 18 à 20 heures.  
*Vendredi* { Adultes, de 20 à 22 heures.

2. - *Danse rythmique*. — Le mercredi, de 17 à 19 h. sous les auspices de la Municipalité.

Tous ces cours, réservés aux filles, ont lieu au gymnase municipal, sous la direction de monitrices diplômées. (Coût : adhésion à la Société, soit 15 F par an.)

## LE "TRIAL" DE SAINT-CLOUD - SAINT-CUCUFA

Il y a une cinquantaine d'années, les Anglais organisèrent les premiers « trials » (mot qui signifie simplement essai ou épreuve) : ce n'était, en fait, que des promenades collectives, en moto, à travers bois et chemins de campagne, entre deux points fixés à l'avance.

Petit à petit, grâce aux perfectionnements apportés aux machines et à l'esprit sportif des insulaires, la promenade devint un sport de compétition, typiquement anglais. Ceux-ci restent d'ailleurs les grands maîtres de la spécialité, devant les Belges et les Français.

Ici, la vitesse n'entre pas en ligne de compte : c'est un sport d'adresse, mais qui n'en est pas moins très viril. Les concurrents suivent le parcours imposé sans chercher à faire un « temps », car le classement ne se fait que par le total des points de pénalisation infligés dans les zones « non stop ». Toute la difficulté est là, et aussi tout le spectacle. La zone « non stop » doit être franchie sans mettre pied à terre. Et le décompte s'établit ainsi : 1 pied à terre = 1 point; 2 pieds à terre et plus = 3 points; chute ou moteur calé = 5 points. Voilà qui paraîtra bien simple ! Mais les zones « non stop » sont, on s'en doute, soigneusement choisies par les organisateurs... Elles sont d'une difficulté telle que, sur 100 concurrents de classe internationale, seuls quelques « grands » réussissent à passer sans faute, et encore... pas toujours !

C'est donc là un spectacle de haute qualité sportive, se déroulant en pleine nature; de plus, c'est un spectacle entièrement gratuit.

Il ne faut donc pas s'étonner si, le 10 novembre dernier, le 12<sup>e</sup> TRIAL de SAINT-CLOUD-SAINT-CUCUFA avait attiré dans les bois plus de 15.000 spectateurs, répartis tout au long des 50 kilomètres du parcours. De 9 heures à 17 heures, ils allèrent de l'une à l'autre des 20 zones « non stop ».

Cette magnifique épreuve qu'organise chaque année l'Amicale Motocycliste de Saint-Cloud sous la direction de son dynamique Président, Jacques CHARRIER, le champion bien connu, est, en fait, la plus importante de toutes celles disputées sur le continent.

Elle avait, en effet, réuni plus de 150 engagements comprenant les plus grands noms du Trial international : 60 Anglais, dont plusieurs étaient venus aux frais de leur usine, ce qui situe leur qualité; 30 Belges, 8 Suisses et 5 Allemands, les meilleurs de chaque pays. A côté de ces « experts », la présence de 43 juniors au départ, constituait une belle preuve de la vitalité du Trial français.

Un important contingent de la Police d'Etat de Seine-et-Oise assurait le service d'ordre et la Croix-Rouge, avec son dévouement habituel, avait installé de nombreux postes de secours sur le circuit.

Voici, à titre indicatif, le classement des premiers : 1. Roy PELOW, 2. Sammy MILLER, 3. G.R. ADSETT, 4. Don SMITH, 5. A. ASETT, etc. Les 12 premiers sont Anglais; le premier Belge, Roger VANDERBLECKEN, est 13<sup>e</sup>; le premier Allemand, G. FRANKE, est 21<sup>e</sup>; le premier Français, Claude PEUGEOT, est 25<sup>e</sup>.

Toutes nos félicitations à l'Amicale Motocycliste de Saint-Cloud pour cette belle réalisation qui fait le plus grand honneur à notre Cité; et: bonne chance pour le 13<sup>e</sup> Trial de Saint-Cloud-Saint-Cucufa, en novembre 1964!

## LE SOUVENIR FRANÇAIS

Le bureau du Comité de Saint-Cloud s'est réuni le samedi 19 octobre 1963, sous la Présidence de M. R.-M. FINELLE.

Le Président, M. R.-M. FINELLE, déclare que, pour raison de santé, il demande à être relevé de ses fonctions.

A l'unanimité, le Bureau décide d'arrêter ainsi sa composition à dater du 12 novembre 1963 :

Il nomme : Président honoraire : M. R.-M. FINELLE.

Il confirme : Président honoraire : M. L. POSTE.

Il élit : Président actif : M. A. VILLE.

Vice-Président actif : M. F. BALLOCHE.

Secrétaire : M. P.-Y. DEFREMONT.

Secrétaire Adjoint : M. J. ANNET.

Trésorier : M. E. MARECHAL.

Trésorier Adjoint : Mme FINELLE.

Délégué aux cérémonies : M. Ch. MARECHAL.

Porte-Drapeau : M. M. HOUEL.

M. Bernard CADO n'habite plus Saint-Cloud. En raison du concours dévoué qu'il a apporté au Comité pendant quarante ans, il lui est conféré le titre de : Président d'Honneur.

Le siège social du Comité est maintenu : 92, boulevard de la République, à Saint-Cloud.

## F. N. C. R.

FEUX DE JOIE à la F.N.C.R. et à l'Association Clodoaldienne des Mutilés de Saint-Cloud.

Nous pensons qu'il n'est pas exagéré de dire que le bal organisé par notre Section fut un triomphe.

Pendant toute cette soirée qui sembla trop courte, la gaieté n'a cessé de régner, créant ainsi une ambiance des plus sympathiques.

M. MANET, Président national, nous fit avec Mme MANET le grand plaisir d'honorer cette soirée. D'autres personnalités étaient présentes, parmi lesquelles M. le Maire de Saint-Cloud, sa Municipalité et plusieurs Présidents d'Associations d'Anciens Combattants.

Au cours de ce bal, un intermède nous permit de procéder à l'élection de notre « Marianne » et de ses Demoiselles d'Honneur. Chacun envia alors M. MANET qui eut le privilège de remettre les écharpes à nos charmantes élues. A aucun moment, la piste ne fut libre. Nous ne pouvons que nous honorer de cette soirée qui s'est déroulée dans une atmosphère de franche camaraderie. Un coup de chapeau à la dynamique équipe qui, sous la direction de MM. Louis HUET, Président, MARECHAL et Jack ANNET, Vice-Présidents, GODIN, Trésorier, organisa ce bal ; et tous nos remerciements aux généreux donateurs.

Une soirée qui restera gravée sur les tablettes d'honneur de la F.N.C.R.

## CROIX-ROUGE FRANÇAISE

### JOURNEES DU SANG

Au cours des trois journées du sang, organisées à Saint-Cloud les 20, 21 et 22 septembre dernier, nous avons accueilli 315 donneurs.

Désormais, une *Permanence de Collecte de sang*, établie par le Service de Transfusion sanguine de Versailles, avec l'aide du Comité de la Croix-Rouge de Saint-Cloud, fonctionne le *premier mercredi* de chaque mois : au Centre Culturel, rue des Ecoles, de 17 à 19 h. 30. Cette Permanence a reçu 27 donneurs en octobre, 9 en novembre et 23 en décembre.

### SECOURISTES

Les équipes secouristes remercient très vivement tous ceux et celles qui, par leur générosité, leur aide efficace et leur présence ont contribué à assurer le succès de leur grand bal du 14 décembre. Elles remercient plus particulièrement MM. les industriels et commerçants de leurs nombreux dons.

### ELECTIONS

L'attention des adhérents du Comité de Saint-Cloud est attirée sur les élections qui doivent renouveler le Conseil du Comité et porter sur la moitié de ses membres.

Ces élections auront lieu le *dimanche 16 février* 1964, au siège du Comité, Centre Culturel, 14, rue des Ecoles : le bureau de vote sera ouvert de 15 h. à 18 heures.

Les adhérents du Comité de Saint-Cloud sont très vivement invités à participer à ces élections ; ils devront être porteurs de

leur carte d'adhérent (à jour de leur cotisation 1963 au 16 novembre 1963). Les candidatures sont reçues au siège du Comité. L'inscription sera close le 15 janvier 1964. Les listes de candidats seront affichées au siège du Comité de Saint-Cloud à partir du 16 janvier.

### ENTREPOT DU MATERIEL DE SECOURS

Le Comité de Saint-Cloud recherche un local et une remise pour entreposer son matériel de secours.

La CROIX-ROUGE FRANÇAISE fait connaître qu'un COURS DE SECOURISME est ouvert, dans notre Ville, depuis le 17 octobre 1963. Ce cours a lieu tous les jeudis, à 20 h. 30, dans les locaux de la CROIX-ROUGE FRANÇAISE, 14, rue des Ecoles.

## PHOTO-CINE-CLUB DE SAINT-CLOUD-GARCHES

### VII<sup>e</sup> SALON

Les 9, 10 et 11 novembre a eu lieu, au Centre Culturel, l'exposition annuelle des travaux des membres du Club.

Le vernissage se fit le samedi 9 en présence de M. le Maire de Saint-Cloud et Mme CHAVETON, M. et Mme ROLLIN, plusieurs Adjointes et Conseillers municipaux. Plusieurs Clubs étaient également représentés, entre autres ceux de CLAMART, MEUDON, BILLANCOURT, VERSAILLES, BIEVRES, etc. Des épreuves de qualité avaient d'ailleurs été envoyées par plusieurs de ces clubs voisins. Les dirigeants du Club Saint-Cloud-Garches étaient, d'autre part, particulièrement heureux de pouvoir montrer au public clodoaldien une sélection d'épreuves du Club de BAD-GODESBERG, Ville allemande jumelée avec Saint-Cloud.

Dans une salle voisine furent projetées des collections de photos en couleurs, toutes réalisées par les membres du Club...

A la suite d'un referendum organisé auprès des visiteurs, la COUPE de la Ville de Saint-Cloud fut attribuée à M. CHENES-SEAU pour sa belle épreuve intitulée « CATARI », ce qui est un beau succès, l'auteur étant un « jeune » dans la photo.

Pour la couleur, après jugement par deux clubs voisins, M. Daniel FRETZ remporta la COUPE ANTONAT attribuée à la meilleure diapositive.

Rappelons, à cette occasion, divers succès remportés par le Club en 1963, tant en France que dans des Salons étrangers :

- 1 médaille d'argent (Belgrade).
- 3 médailles de bronze (Montpellier, Angers, Arpajon).
- Coupe de la Ville de Biarritz.
- Plusieurs diplômes et prix divers.
- Enfin le Club s'est classé *second* à la COUPE DE LUTECE. Souhaitons que ce beau palmarès s'allonge encore en 1964 !...

## ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS

L'Association des Commerçants et Artisans de Saint-Cloud, fondée le 13 mai dernier, a tenu sa première Assemblée Générale le 13 juin et s'est réunie le 21 novembre, à 21 heures, au Centre Culturel, sous la présidence de son Président, M. Pierre DRIEUX. Une centaine de membres de cette Association étaient présents.

Nous croyons intéressant de rappeler quelle est la composition du Bureau de cette Association : Président, M. Pierre DRIEUX ; Vice-Présidents, MM. Emile COCHARD, Jacques COUTURE, Marcel PETITDEMANGE ; Secrétaire général, M. Armand LE GOUAILLE ; Secrétaire général adjoint, M. Lucien GOSSELIN ; Trésorier, Mme Louise BOUTRY ; Trésorier adjoint, M. Pierre LANGLOIS ; Membres, MM. BECQ, CANIS, CHAPATTE, DORE, LELOUP, MELLINET MORIN, MOUREAUX, SAPORITO, VOISIN.

Le Président montre tout l'intérêt que présentent les rencontres qu'à provoquées la constitution de cette jeune Association : l'union est une nécessité vitale pour faire face aux menaces qui, de différents côtés, pèsent sur les commerçants et artisans.

Il insiste sur le cas, très fréquent, de commerces établis dans des immeubles frappés d'insalubrité pour lesquels les bailleurs peuvent refuser le renouvellement du bail sans être tenus au paiement d'aucune indemnité. Certes, dans la pratique, il y a de nombreux cas d'espèces donnant lieu à des interprétations fort diverses des textes.

Il rappelle que l'avocat et le conseil juridique de l'Association sont à la disposition des Associés pour des consultations gratuites,

l'Association ayant été créée pour aider ses membres dans toutes leurs difficultés.

Il souhaite que l'Association, actuellement limitée au seul Centre de Saint-Cloud, s'étende rapidement à toute la commune.

Il remercie enfin Monsieur le Maire de Saint-Cloud pour l'accueil empreint d'une sympathique compréhension qu'il a réservé aux délégués et pour la bienveillance avec laquelle il a étudié les difficultés rencontrées par les petits commerçants dans leurs délicates transactions avec la Société Immobilière.

## SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET DES JARDINS POPULAIRES DE FRANCE

Sous la Présidence de M. Camille BONDY, Officier de l'Instruction Publique, une CONFÉRENCE sera donnée le *vendredi 24 janvier 1964*, à 20 h. 45, au Centre Culturel, 14, rue des Ecoles (Salle Gounod), par M. Jean BARRET, Chevalier du Mérite Agricole, Professeur d'horticulture.

Vous êtes invités à venir entendre cette conférence, qui sera illustrée de *projections en couleurs* prises aux FLORALIES VALENCIENNOISES de 1962; au cours de la soirée, une TOMBOLA gratuite sera tirée *entre les seuls adhérents présents*: les billets, à raison d'un seul par membre présent, et les lots ne seront remis que contre présentation de la carte de sociétaire de l'année en cours.

*L'entrée sera libre* pour tous, sociétaires ou non; les Dames sont instamment priées d'honorer cette réunion de leur présence. Les personnes ne faisant pas encore partie de la Société peuvent participer à cette tombola en y adhérant dès maintenant (ou, au plus tard, le 24 janvier, *avant le tirage*).

S'adresser à M. André MESME, délégué principal, 4, rue des Ecoles à Saint-Cloud.

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 Octobre 1963

*Publié en application des dispositions  
de l'article 32, du Code Municipal*

L'an mil neuf cent soixante-trois, le vendredi vingt-cinq octobre, à vingt-et-une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Cloud, se sont réunis, sous la présidence de M. CHAVETON, Maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

### *Etaient présents :*

M. CHAVETON, Maire, MM. MONSEL, ROLLIN, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, COUTUREAU, de PLINVAL, LARIQUE, RAVASSE, MARIN, PETIT, GIRAUD, MAILLET, Mme CHOISSET, MM. GUILLAUME, PLEAU, LEMONNIER, SCHMITT, DELAHAYE, Mme LORRAIN, M. HARDOUIN.

### *Absents excusés :*

MM. E. COLLAIN, BOURGUES, A. COLIN, Mme DESAUBLIAUX.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. E. COLLAIN a donné pouvoir à M. de PLINVAL,  
M. BOURGUES a donné pouvoir à M. CHAVETON,  
M. A. COLIN a donné pouvoir à M. GUILLAUME.

\*\*

M. Pierre MAILLET est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Les procès-verbaux des séances des 21 et 28 juin 1963 sont adoptés à l'unanimité, sans observation.

M. le Maire donne lecture d'une transmission de M. le Préfet de Seine-et-Oise, concernant le vœu émis par le Conseil Municipal, dans sa séance du 28 juin 1963 sur les perturbations qu'apportent au trafic routier de l'autoroute de l'ouest, les déplacements officiels entre Paris et Versailles ou Rambouillet;

puis, procédant à l'examen des questions portées à l'ordre du jour,

Le Conseil, à l'unanimité,

1° Approuve le compte administratif de la ville pour les opérations de l'exercice 1962, tel qu'il lui est présenté par le Maire;

2° Emet un avis favorable à l'approbation du compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1962.

3° Accorde une indemnité supplémentaire à l'entreprise S.O.G. E.M.U., concessionnaire du service d'enlèvement des ordures ménagères pour transport en décharge éloignée;

4° Par 20 voix et 5 abstentions, celles de MM. RAYNAUD, COUTUREAU, RAVASSE, DELAHAYE et HARDOUIN qui, tout en reconnaissant l'indéniable utilité de cette œuvre, regrettent l'immobilisation d'une partie du Centre Culturel et Artistique;

Autorise le Maire à reconduire pour 3 ans, la convention consentie à l'Association les « Papillons Blancs » pour des locaux mis à sa disposition, 14, rue des Ecoles;

5° Par 23 voix et 2 abstentions, celles de MM. LEMONNIER et SCHMITT, qui estiment que les statuts ne donnent pas des informations suffisantes sur la manière dont s'exercent en pratique les activités de cette association;

Accorde à l'Association MONESTIER, une subvention de fonctionnement;

A l'unanimité :

6° Approuve en règlement les honoraires d'avocats et d'avoué pour diverses instances judiciaires en cours;

7° Approuve le projet de budget supplémentaire pour 1963, réglé en recettes et en dépenses à 6.665.735,11 francs. (Section Ordinaire 3.122.113,36 F et Section Extraordinaire 3.543.621,75 F);

M. RAVASSE faisant des réserves sur les frais supplémentaires d'impression du bulletin municipal et M. LEMONNIER en faisant

1 - sur le paiement des consommations d'électricité tant qu'E.D.F. ne fournira pas le voltage prévu et

2 - sur les frais de curage des chambres à sables;

Toutefois, le Conseil apporte les rectificatifs suivants aux propositions du Maire :

a) subvention complémentaire à l'Association du Centre de Jeunesse de Saint-Cloud ..... 3.000 F

b) subvention spéciale à l'Association de l'Aide à domicile aux personnes âgées ..... 1.100 F  
sommes qui seront prélevées sur le crédit prévu pour l'achat d'un car interurbain, le paiement de celui-ci pouvant être échelonné sur deux exercices;

8° Accepte l'indemnité proposée par la Société d'Assurances pour vol de médailles au Musée d'Histoire Locale, M. HARDOUIN souhaitant que le produit de cette indemnité permette des acquisitions éventuelles d'autres pièces historiques;

9° Adopte une proposition de répartition des fonds de la Caisse Départementale Scolaire (programme 1964);

10° Renouvelle le contrat de concession de l'ambulance municipale, pour une période de 3 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1964, en souhaitant, sur le vœu de M. MARIN, plus de promptitude dans le service;

11° Accepte une proposition de reprise d'un véhicule ambulance;

12° Par 24 voix et 1 abstention, celle de M. COUTUREAU.

Ajourné, pour complément d'information, une proposition de prise en charge d'une part contributive communale aux dépenses de rénovation cadastrale;

13° A l'unanimité,

Autorise le Maire à signer divers avenants pour l'assurance de véhicules municipaux;

14° Fixe la situation des régies communales de recettes en exécution des prescriptions de l'instruction commune Intérieur-Finances n° 62.133 M, du 20 novembre 1962;

15° Porte à 200 % du revenu imposable, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères;

16° Institue la taxe de déversement à l'égout perçue sur les propriétaires des constructions riveraines des voies pourvues d'un égout, et fixe à 45 % du revenu imposable, le montant de cette taxe;

17° Autorise un prêt de 1.000 F à un propriétaire riverain pour lui permettre de raccorder son immeuble au réseau d'égout existant;

18° Fixe le montant d'une indemnité d'éviction à accorder à l'occupant d'un immeuble dont l'arasement doit permettre la construction d'un gymnase scolaire au Val-d'Or;

19° Par 22 voix contre 2, celles de M. GIRAUD, et de M. SCHMITT qui exprime le regret que la propriété, objet de la demande de garantie, n'ait pas été achetée par la ville pour l'usage du lycée de garçons,

et 1 abstention, celle de M. HARDOUIN; Mme CHOISSET tout en votant pour, partage les regrets de M. SCHMITT;

M. MONSEL précise sa position. Il reconnaît et a dénoncé depuis longtemps l'insuffisance des classes du lycée par rapport à l'effectif présent ainsi que l'inconfort des baraquements provisoires qui occupent une grande place dans le parc.

Pour remédier à cet état de fait, il préconise de demander au Ministère de l'Education Nationale, de créer des annexes du Lycée dans les communes environnantes envoyant leurs enfants à Saint-Cloud, annexes qui prendraient les élèves jusqu'à la 3<sup>e</sup>.

Cette mesure aurait l'avantage d'éviter aux jeunes lycéens la fatigue d'un voyage souvent long et onéreux.

M. MONSEL rappelle, en outre, les efforts financiers considérables faits par la Ville (efforts qui ont été rappelés dans le Bulletin Municipal n° 91, de juillet 1963) alors qu'un tiers seulement des effectifs habite Saint-Cloud.

Enfin, il demande aux Conseillers de penser aux dépenses scolaires dont la ville aura la charge pour les années futures.

a) création d'un lycée technique municipal,

b) construction d'un nouveau groupe scolaire dans le quartier de la Porte-Jaune.

c) construction d'une nouvelle école maternelle au groupe du Centre.

M. MONSEL conclut en demandant que des propositions concrètes soient faites par l'Education Nationale et qu'une réunion des communes voisines soit provoquée par le dit Ministère, pour trouver une solution équitable à ce problème dont la ville de Saint-Cloud ne doit pas faire les frais.

Accorde la garantie d'emprunt à l'Association Diocésaine de Versailles pour l'acquisition et l'aménagement d'une propriété destinée à l'aumônerie des lycées;

20° A l'unanimité,

Autorise la création d'un poste d'animatrice contractuelle pour le Centre de Jeunesse et fixe le montant de ses émoluments;

Autorise la création d'un second poste de femme de service à la nouvelle école maternelle du Val-d'Or;

21° Demande la création d'un passage souterrain rue Dailly, pour accès à la gare de Saint-Cloud-Montretout;

22° Autorise le Maire à passer une convention avec l'Administration des P.T.T., pour l'installation d'un poste muet rue du Mont-Valérien;

23° Prend en considération un vœu concernant les rémunérations des personnels communaux et hospitaliers;

24° Détermine un zonage partiel du quartier du Centre, faisant l'objet au plan d'urbanisme communal, d'un aménagement de détail;

Souhaite que soient confiées à M. LE MARESQUIER, architecte en chef, membre de l'Institut, de nouvelles missions dans le cadre du zonage ainsi déterminé;

M. LEMONNIER faisant préciser que l'étude des dérogations éventuelles à apporter au plan d'aménagement, seront soumises au Conseil Municipal;

25° Accorde une subvention exceptionnelle en faveur des sinistrés de la Martinique;

26° Accepte de reverser au bureau d'Aide Sociale, une somme allouée à la Ville pour la délivrance supplémentaire de bons de charbon au cours de l'hiver 1962-1963;

27° Accepte, sur proposition de M. MONSEL, l'offre du concessionnaire des marchés, de procéder à l'installation d'un éclairage électrique au marché de Montretout, moyennant une légère augmentation du prix des places.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h. 30, le samedi 26 octobre 1963.

*Le Secrétaire de Séance,*  
Pierre MAILLET.

## AVIS DIVERS

Le Docteur R.M. HAAS informe sa clientèle que, depuis le 15 octobre 1963, il a renoncé à la médecine générale pour se consacrer à l'exercice exclusif du traitement des maladies de l'appareil digestif.

Le Docteur Michel MICLEA et Madame H. MICLEA-RIBEROLLE ont l'honneur d'annoncer l'ouverture d'un Laboratoire de biologie médicale, 4, parc de la Bérenière. Tél.: VAL. 26-60.

Le Docteur Marc SAVARY, Attaché d'Electro-radiologie des Hôpitaux de Paris, informe sa clientèle de la mise en service, à son cabinet de Radiologie, 12, place de l'Eglise à Saint-Cloud, d'un appareil de *Radiothérapie* (rayons X).

## ETAT CIVIL du 6 septembre au 30 novembre 1963

### Naissances

Dominique Cadorel. Marc Schwyzer. Nadine Provost. Catherine Benech. Vincent Tournery. Yveline Jouan de Kervenoael. Patrick Le Merrer. Véronique Santoni. Odile Stutz. Sylvaine Perrot. Pierre Torre. Christine Deligny. Emmanuelle Bolley. Sylvie Leconte. Véronique Magnan. François Bellonnet. Marie-Christèle Bourguine. Thierry Mazenc. Didier Carichon. Martine Delvigne. Sylvie Marek. Marie-Clotilde Oger. Eric Vincent. Florence Lafont. Carla Facchetti. Sylvie Raguénay. Alfrédo Manresa. Christine Dautry. Caroline Fery. Agnès Choplin. Patrice Lemal. Marie Dalotel. Bénédicte Deno. Patrick Boll.

### Mariages

Jean-Claude Nicoleau et Yvette Lamare. Raymond Cousin et Christiane Neel. Allain Noël et Geneviève Lejeune. René Herrotte et Françoise Escande. Georges Barois et Andrée Boblet. Juan Garcia et Augustina Navarrete. Pierre Tibi et Jeanine Billaudy. Jacques Levy et Danielle Rille. Richard Vincent et Françoise Rouget. Jack Pomonti et Henni Mormann. Jean-Jacques Vandroux et Monique Lelias. Aparicio Pias et Danièle Viguié. Michel Brunet et Annick Paul. Edouard Gaspard et Janna Kamphorst. Jean-Paul Guenin et Yvette Hugonnot. Jean Ladrangé et Nicole Moreau. Jean Aubert et Chantal Devaux. Claude Poullin et Nicole Pannier. Jean Mercier et Andrée Quinsac. Alain Paix et Jacqueline Herbrich. Max Niddam et Geneviève Aubery. Joseph Prigent et Anne-Marie Radel. Pierre Redig et Nicole Loyer. Louis Mazzocato et Monique Cellard. Christian Le Thiec et Micheline Martin. Robert Dumoncel et Alice Perrault. Yves Landre et Mauricette Minair. Jacques Jardin et Jacqueline Spencer. Jean Lieutaud et Charlotte Ansted. Jean-Pierre Leclerch et Christiane Clodic. Bruno Davezac et Marie Gaillet. Bernard Si Hamdi et Marie Nicolas. Michèle Peru et André Favier. Guy Berthelot et Yolande Montjarret. Marcel Piquemal et Claude Bish. Serge Crossouard et Nicole Briffaut. Henri Aubard et Georgette Foucault. Pierre Bonin et Yvette Hiriat. Michel Granger et Danièle Riot. Denys Armould et Catherine Waymel. Hervé Stephant et Ghislaine Pinset. André Bouchard et Danièle Baussart. André Simard et Danièle Mongendre. Jean-Bernard Mounier et Marceline Bony. Italo Calderan et Pierina Sacilotto. Rémy Renard et Claudine Oger. Roger Lamethe et Madeleine Peraldi. François Cheval et Marie Cournot.

### Décès

Marie Bessot, Veuve Chapatte, 86 ans. Théophile Leran, 65 ans. Xavier Denelle, 70 ans. Jean Coudrais, 85 ans. Marie Edelwein, Veuve Renaud, 85 ans. Madeleine Mazure, Veuve Dijonneau, 67 ans. Emilienne Astorgue, Epouse Ranson, 67 ans. Alice Lauer, Veuve Pommeret, 90 ans. Charles Franqueville, 80 ans. Raoul Luga, 81 ans. Louis Martinelli, 61 ans. Henri Chauviagnet, 61 ans. Gaston Lemonnier, 80 ans. Marie Debeney, 66 ans. Mélanie Queriou, Epouse Catelain, 57 ans. Pierre Bonis-Charanle, 71 ans. Clémentine Clérisse, Veuve Rey, 80 ans. Hénia de Maximowitch, Epouse Korovine, 74 ans. Henri Denis, 54 ans. Raymond Bouvet, 22 ans. Georges Collet, 80 ans. Paul Noirez, 74 ans. Marie Auger, Veuve Moritz, 83 ans. Paul Michel, 91 ans. Louis Fernier, 80 ans. Marie Chaudy, Veuve Bolle, 80 ans. Yves Duigou, 64 ans. Léon Doucet, 76 ans. René Raguénay, 27 ans. Marie Grandjean, Veuve Orliou, 81 ans. Henri Pestour, 53 ans. Jules Klero de Rosbo, 82 ans. Marie Bonjour, Veuve Jumeau, 86 ans. Pierrette Martin, Epouse Guiochon, 82 ans. Yvonne Durand, Epouse Jouron, 54 ans. Marie Catros, 62 ans. Joseph Achard, 65 ans. Marie Michel, Veuve Rivens, 86 ans. Tharcise Augustin, 59 ans. Armande Hary, 94 ans. Edmond Savreux, 72 ans. Charlotte Chauvin, Veuve Lefebvre, 62 ans. Georges Charboche, 58 ans. Marie Giron, Epouse Yrisson, 85 ans.

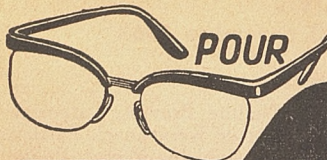
### BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro: **0,50 F**

#### Abonnements :

Annuels ..... **2 F**  
De soutien ..... **5 F**

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de  
**M. le Receveur-Percepteur de Saint-Cloud**



**POUR VOS YEUX**  
**J. TINLOT**  
 OPTICIEN DIPLOME  
 9 rue Dailly - St-Cloud - Tél. VAL. 58.32

GARAGE DU PONT DE SAINT-CLOUD

**PANHARD**

Concessionnaire : C. GORJU

1, Quai Carnot, SAINT-CLOUD - MOL. 44-62

TEINTURERIE AUTOMATIQUE

**LE GOFF**

MAISON FONDÉE EN 1885

11, Avenue du Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - MOL. 65-98

TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ - Nettoyage à sec en 90 minutes



...et pour vos plats préparés...

**Charcuterie G. MALLET**

81 bis, Av. du Maréchal-Foch, St-CLOUD

Livraison à domicile - MOL. 49-47

**"MOQUETTES et CARPETTES de FRANCE"**

11, Place Malesherbes (face Métro) - MAC. 21-67

La 1<sup>re</sup> Organisation française pour la production, la vente directe et l'installation des moquettes et tapis, présente :

**MOQUETTES** : 1000 qualités, coloris (unies ou à motifs)  
**TAPIS** : 1000 versions (styles, modernes, hauts-pois)  
**ORIENT** : 1000 tapis d'origine (de la Perse à la Chine)

Surprenants prix Négocier-direct et remise aux concitoyens de MM. DERMAGNE, Directeurs généraux, clodoaldiens, de 5%. Mesures et devis gratuits. Paiement échelonné quasi "insensible" sur 1 an 1/2. Ouvert tous les jours de 10 heures à 19 heures. Une visite représentera déjà un très grand plaisir pour vous...



Soyez les bienvenus à tous moments aux "MCF"

CHENAILLE, rue Dantan, St-Cloud

**RAYONS - X**

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
 SURESNES-CITÉS**

16, Avenue Jean-Jaurès - Tél. : LONGCHAMP 50-77  
 OUVERT DU MARDI AU SAMEDI INCLUS

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE  
 Comptes de Chèques sans aucun frais  
 Comptes spéciaux ou à terme productifs d'intérêt  
 Bons de Caisse, etc... Location de coffres-forts

**AGENCE SIVRAIS**

M. CHOTARD, Successeur

PROPRIÉTÉS - TERRAINS - APPARTEMENTS

36, rue Gounod, SAINT-CLOUD - MOL. 42-15 et VAL. 05-86



- CHAUFFAGE - VENTILATION - SÉCHAGE -  
 - CONDITIONNEMENT D'AIR - DÉPOUSSIÉRAGE -  
 - TRANSPORT PNEUMATIQUE - TIRAGE MÉCANIQUE -

LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE  
 26, QUAI CARNOT - St-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : VAL d'or 36-00

**A. CANTIN**  
 PAYSAGISTE

13, rue Sévin-Vincent - SAINT-CLOUD

Téléph. : MOL. 49-25

ENTREPRISE DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

**Richard TORRÈS, & C<sup>ie</sup>**

73, rue des Tennerolles, SAINT-CLOUD - Tél. : VAL. 98-44



**DÉCORATION - PEINTURE  
 REVÊTEMENTS - S. A. R. L.**

56, rue du Mont-Valérien, SAINT-CLOUD - VAL. 31-12

PAPIERS PEINTS - TISSUS ASSORTIS  
 RIDEAUX - VOILAGES  
 TRAVAUX INSTALLATIONS

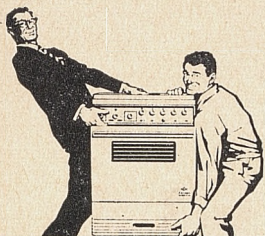
**GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT**

AVIONS - RÉACTEURS - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

la cuisinière automatique  
**ARTHUR MARTIN**

UN PLACEMENT CERTAIN



Automatiquement, le THERMO-COUPLE, le MI-NUTEUR, le THERMOSTAT, le BRULEUR-VEILLEUSE se chargent de tous les contrôles pour mieux vous laisser le plaisir de cuisiner.

PRIX - T.T.C. - SANS SURPRISE à partir de **596 F.**

VENEZ LA VOIR CHEZ

**Ets MELLINET**

12, rue Royale

SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 20.55

**Marcel LE CHAPELIN**

FLEURISTE

14, Rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD — MOL. 44-41

LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



COUVERTURE — PLOMBERIE  
INSTALLATIONS SANITAIRES  
ELECTRICITE

**G. CIRASSE**

72, rue Royale, ST-CLOUD - Tél. MOL. 41-42

LOCATION DE COUCHES POUR BEBES  
ET LAVAGE

**AMERICAN  
DIAPER-SERVICE**

109, rue Tahère - SAINT-CLOUD — Tél. VAL 78-91 - 78-92



NOUVELLE  
ADRESSE

**AGENCE CENTRALE**

60, boulevard de la République, SAINT-CLOUD  
MOL. 44-40 — MOL. 57-11 — VAL. 13-05

propriétés - pavillons - villas - appartements - terrains - locations - ventes - achats - gérances -

AGENT  
IMMOBILIER  
AGRÉE

*Laboratoires Franay*  
*Tirages Cinématographiques*

**L.T.C.**

19, rue Marius-Franay - SAINT-CLOUD (S.-et-O.)  
Tél. : MOL. 69-20

**CITROËN**

GARAGE MAGENTA

1, bd de la République - SAINT-CLOUD - VAL. 79.95

**ASSURANCES**

TOUTES NATURES — TOUTES COMPAGNIES

**VOIZARD BERNARD & Cie**

27, rue Pasteur, SAINT-CLOUD

MOL. 69-93

Société de Diffusion de Composants Electroniques

**S D C E**

Agent général NOBELECTRA

6, avenue Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD - MOL. 44.46

ENTREPRISE DE PEINTURE  
— DECORATION — VITRERIE —

**ANDRÉ VOISINE**

19, rue du Calvaire — SAINT-CLOUD — MOL. 69-56

REVETEMENTS PLASTIQUES (Murs et Sol)

**LOCATION SANS CHAUFFEUR**

Société DUCOUTUMANY et C<sup>ie</sup>

3, boul. de la République - SAINT-CLOUD - VAL. 79-96

Pour vos Lunettes

Loupes - Instruments - Microscopes

**J. PARMENT ET C<sup>ie</sup> OPTICIENS**

6, Rue de Verdun — SURESNES

Tél. : LON. 78-17

TOUT POUR LA FUTURE MAMAN  
LE NOUVEAU-NE ET L'ENFANT JUSQU'A 6 ANS  
Meubles et voitures d'enfants

# BAMBINATAL

Cité Tuilerie - SURESNES - 24, rue de la Poterie  
(Carrefour Edouard-Vaillant - De-Lattre-de-Tassigny)

## Chauffage Central - Gaz et Charbon

Meubles de cuisine - Accessoires pour salles de bains  
Armoires de toilette: "BROT" - "ALLIBERT"

### Plomberie - Sanitaire

A. ROGER, 20, rue d'Orléans - VAL. 05.80

## AGENCE PEUGEOT

ST-CLOUD — GARCHES — VAUCRESSON  
MARNES-LA-COQUETTE

### "Saint-Cloud Automobiles"

147, av. Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 56-78  
◆ STATION SERVICE — REPARATIONS ◆

## Travaux Publics et Privés Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches

SAINT-CLOUD

MOL.: 65-55



# Porto ANTONAT

*Elizabeth Arden*

M. THOMAS

Docteur en Pharmacie

Prix de thèses

Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly

MOL. 40-17

Lauréate de la Faculté

MOTEURS ELECTRIQUES

R. VASSAL

— 13 rue Henri-Regnault —

SAINT-CLOUD

MOL. 49-68

## Demizieux sa

74-76, route de la Reine  
BOULOGNE-SUR-SEINE - MOL. 55-94

CONCESSIONNAIRE



**SIMCA**

LOCATION SANS CHAUFFEUR

## E. DELARFEUX

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

38, rue Gounod

MOL. 44-48

SAINT-CLOUD

MAÇONNERIE — BETON ARME  
TRAVAUX INDUSTRIELS

## Cartigny et Lebecq

48, rue Gounod - SAINT-CLOUD - MOL. 42.46

ENTREPRISE GENERALE DE MAÇONNERIE  
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

## M. ESTEVES & Cie

41, rue Sévin-Vincent - SAINT-CLOUD — MOL. 17.47

Béton armé - Canalisations - Travaux en tous genres

Madame L. ABDOUCHELI

Ex-docteur dentiste

de la Faculté de médecine de Tiflis

Diplômée pour les soins esthétiques du visage et du corps  
par l'Ecole du docteur Pentoureau

et l'Académie de soins esthétiques de Paris

102, bd de la République - SAINT-CLOUD - MOL. 44-28

SUR RENDEZ-VOUS

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS

DOMESTIQUES  
ET AGRICOLES  
INDUSTRIELLES

LES  
**POMPES GUINARD**

40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-2-O.) TÉL.: MOLITOR 48-00

PULVÉRISATEURS  
MATÉRIEL INCENDIE  
POMPES MARINES